



Assemblée Générale 2025



L'an deux mille vingt-cinq, le 27 juin, s'est tenue à la Grande Halle d'Auvergne à COURNON (63), **l'Assemblée Générale de la Mutualité Sociale Agricole Auvergne ordinaire et élective** constituée par les délégués cantonaux de la Mutualité Sociale Agricole convoqués individuellement par le Président à assister à cette Assemblée Générale, conformément à l'article 28 des statuts de la caisse de Mutualité Sociale Agricole Auvergne.

- 627 délégués avaient été convoqués
- 413 délégués étaient présents ou représentés.

Le **Président Christian GOUY** prend la parole.

Je vais tout d'abord me présenter : Christian GOUY, Président de la MSA Auvergne depuis décembre 2024. Je suis agriculteur, producteur de lait, sur la commune de Saint Pal de Mons en Haute-Loire.

Permettez-moi de vous souhaiter la bienvenue à toutes et à tous, à la Grande Halle d'Auvergne, pour tenir cette Assemblée Générale du nouveau mandat 2025-2030 et d'y associer Claude ROCHE, 1^{er} Vice-Président et Frédéric BRANCE, Directeur Général de la MSA Auvergne, présents sur scène à mes côtés.

Je vous informe que le quorum prévu à l'article 30 des statuts est atteint, aussi je déclare cette Assemblée Générale ouverte.

Comme le prévoient les textes, je vous propose que nous désignions les assesseurs de cette Assemblée Générale :

1er Collège : COHADE Pierre (63)

2ème Collège : PUECH Marie (15)

3ème Collège : COUDERT Jessica (43)

Notre Directeur Général, Frédéric BRANCE, assurera la fonction de secrétaire de cette Assemblée Générale.

Notre Assemblée Générale sera composée de deux parties, **une partie statutaire**, puis **une partie élective**, l'ordre du jour de la partie statutaire étant réduit pour nous permettre de consacrer le temps requis à la partie élective.

Je voudrais tout d'abord vous adresser quelques mots.

Je souhaite vous renouveler mes plus vives félicitations pour votre élection en tant que délégué et je tiens à vous remercier pour le temps, l'énergie et l'engagement que vous consacrerez à ce mandat. Votre implication est précieuse et elle est vitale pour notre modèle démocratique.

Votre présence nombreuse aujourd'hui témoigne de votre attachement à la MSA Auvergne et à l'avenir de notre régime de protection sociale agricole.

Votre engagement pour les cinq prochaines années est un acte de responsabilité. Vous avez accepté de représenter vos collègues, agriculteurs, salariés, retraités, de porter leurs voix, de défendre leurs intérêts et de contribuer à construire des orientations solides et durables pour notre structure.

Je souhaite également débiter ce discours par un remerciement appuyé à mon prédécesseur Philippe PANEL qui a passé 10 ans à la présidence de la MSA Auvergne. C'est beaucoup de temps, d'énergie, parfois des sacrifices qu'il faut faire que ce soit sur son exploitation ou sa vie personnelle. Je tiens à le remercier sincèrement pour tout ce qu'il a apporté à la MSA Auvergne ainsi que dans les structures de l'Offre de Services. Je remercie aussi tous les élus et administrateurs sortants pour le travail de qualité, l'engagement et l'implication démontrés ces dernières années.

Je voudrais également saluer les équipes administratives qui ont organisé cette journée.

Ce moment annuel est essentiel : il nous permet non seulement de faire le point sur notre action, mais surtout de regarder ensemble vers l'avenir, avec lucidité, responsabilité et ambition. Et comme tous les 5 ans, cette assemblée permettra justement de tracer le cap par l'élection des membres du Conseil d'Administration en deuxième partie de matinée.

Nous traversons une période charnière pour le monde agricole. Les crises s'enchaînent : aléas climatiques, volatilité des prix, instabilités géopolitiques, et plus récemment, des mouvements de colère exprimant un malaise profond de nos agriculteurs. Cette colère est légitime. Elle traduit une exigence : celle d'un avenir viable et vivable, juste et reconnu pour notre agriculture et nos agriculteurs.

En Auvergne, comme ailleurs, les exploitants agricoles sont à la croisée des chemins. Ils doivent répondre à des contraintes économiques qui mettent en péril la pérennité de leurs exploitations et qui peuvent avoir des répercussions sur l'amont et sur l'aval, sur les filières, sur les entreprises et plus généralement sur tous les partenaires du monde agricole, sans oublier des attentes sociétales fortes en matière d'environnement, de bien-être animal, de qualité alimentaire.

Mais je tiens à saluer ici leur résilience. Car malgré tout, ils tiennent. Ils innovent. Ils s'adaptent. Ils continuent de nourrir notre pays et les territoires ruraux.

La période est charnière car elle marque aussi le début des échanges avec les pouvoirs publics concernant la prochaine Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) qui fixera nos objectifs mais aussi nos moyens pour les 5 prochaines années.

Elle est aussi charnière localement car la nouvelle mandature coïncide avec des changements profonds au sein de l'équipe de direction que je tiens à saluer et à remercier pour son engagement ces derniers mois. L'équipe de Direction compte 9 membres dont 7 ont rejoint l'entreprise au cours des deux dernières années.

Face à ces défis, la MSA est et restera un pilier fondamental, en tant que régime de protection sociale agricole, mais aussi en tant qu'acteur de terrain, de proximité, humain et solidaire.

Notre engagement est clair : accompagner, protéger, écouter. Cela signifie :

- Simplifier l'accès aux droits et aux prestations. Nous souhaitons notamment ne pas attendre que les problèmes surviennent en adoptant une logique dite de "aller-vers".
- Agir en prévention, notamment contre l'isolement et le mal-être, trop souvent invisibles et soutenir la santé physique et mentale des exploitants, des salariés et de leurs familles.
- Accompagner les transitions professionnelles et les reconversions, quand elles sont nécessaires.

En 2024, nous avons renforcé nos actions dans ce sens et, pour les années à venir, nous devons aller encore plus loin.

D'ici 2030, plusieurs enjeux majeurs doivent guider notre action commune :

1. Le renouvellement des générations agricoles. La moitié des chefs d'exploitation partira à la retraite d'ici 10 ans. La MSA a un rôle clé à jouer pour soutenir l'installation, former et sécuriser les parcours des jeunes entrants tout en simplifiant leurs démarches d'installation.

A ce titre, la communication de la MSA Auvergne doit être renforcée, à destination de tous nos publics mais surtout concernant les jeunes. Par ailleurs, les élus doivent prendre toute leur part dans leur rôle de représentation de la MSA, par exemple lors des interventions de la MSA dans les établissements d'enseignement agricole.

2. La santé et le bien-être au travail. La prévention des risques professionnels, le développement de la médecine du travail en milieu rural et le soutien à la santé mentale sont des priorités absolues.
3. L'accessibilité des services et la satisfaction des ressortissants MSA. Nos publics évoluent. Certains sont très connectés, d'autres restent éloignés du numérique. Il faut renforcer notre offre digitale, mais sans jamais rompre le lien humain. Nous devons développer nos actions d'aller-vers dont l'efficacité a été démontrée dans la gestion de la FCO en 2024 et plus récemment dans l'épisode de grêle qui a frappé le Puy de Dôme et l'Allier.
4. La solidarité territoriale. En zone rurale, l'accès aux soins, aux services publics, à la mobilité reste un combat. La MSA doit continuer d'agir avec les élus locaux, les maires, les associations et les institutions pour faire vivre ces territoires. À ce titre, je souhaite donner un nouveau souffle à l'animation de la vie mutualiste et au rôle des délégués sur le territoire. Notre offre de services, avec nos structures d'aide à domicile, de soins, d'insertion par l'emploi ou encore de protection de l'enfance a évidemment un immense rôle à jouer en ce domaine. Nous gérons aujourd'hui 12 structures associatives dont le chiffre d'affaires représente plus de 38 millions d'euros et permet l'emploi de plus de 800 ETP sur la région Auvergne. Nous nous efforcerons de pérenniser et de développer ces structures dans les prochaines années.

Chers collègues, l'agriculture n'est pas qu'un secteur économique. C'est un pilier de notre identité, de notre culture, de notre souveraineté et notamment alimentaire.

La MSA est au cœur de cette dynamique. Elle doit rester fidèle à ses valeurs : proximité, solidarité, humanité. Les cinq années à venir seront déterminantes. Je sais que nous saurons relever ensemble ces défis, avec exigence mais aussi avec confiance. Car rien ne se fera sans les femmes et les hommes du monde agricole. Et rien ne se fera sans la MSA, à leurs côtés.

Je vous remercie de votre engagement. Je vous remercie de votre confiance.

Sans plus attendre, le procès-verbal de l'Assemblée Générale qui s'est tenue à GANNAT dans l'Allier le 5 avril 2024 a été mis à votre disposition sur notre site Internet dans la rubrique « Elu MSA ».

Je le sou mets à votre approbation.

Aucune abstention, aucun vote "contre", le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Je vous remercie et donne la parole à notre Directeur, Frédéric BRANCE, pour la présentation du rapport d'activité.

Rapport d'activité 2024

Frédéric BRANCE, Directeur Général de la MSA Auvergne, précise que l'assemblée des délégués est renouvelée à 40 %. Il présente à l'aide d'une diapositive l'équipe de direction fortement renouvelée et en cours de recrutement d'un Directeur comptable et financier.



Malgré la succession des directions, la qualité du service rendu aux adhérents et du travail accompli demeure. Cela prouve bien que, dans ces périodes de transition, c'est avant tout le travail des salariés, des agents de la caisse qu'il convient de saluer ce qu'illustre la vidéo suivante.

Frédéric BRANCE remercie le service Communication pour la réalisation de cette vidéo qui permet d'illustrer le rapport d'activité. Il précise que ce document se trouve dans les tote-bag placés sur les fauteuils, accompagné d'autres informations, notamment sur le rôle des délégués et d'une petite carte regroupant les contacts de la MSA pour permettre à chaque délégué de joindre plus facilement la MSA Auvergne. Le personnel MSA reste à la disposition des délégués dans l'exercice de leur mandat et à leur écoute. Le Président souhaite donner un souffle à l'animation de la vie mutualiste et ce petit carton en est l'illustration.

A l'attention des nouveaux élus, Frédéric BRANCE précise que la MSA constitue une originalité dans le paysage de la protection sociale française. Elle est en effet le 2^{ème} régime de protection sociale avec une singularité, l'élection de ses représentants, ainsi que la gestion, en un seul lieu, de l'ensemble des prestations de sécurité sociale (guichet unique) ce qui n'est pas le cas du régime général.

Puis **Monsieur BRANCE** présente le **rapport d'activité 2024**.

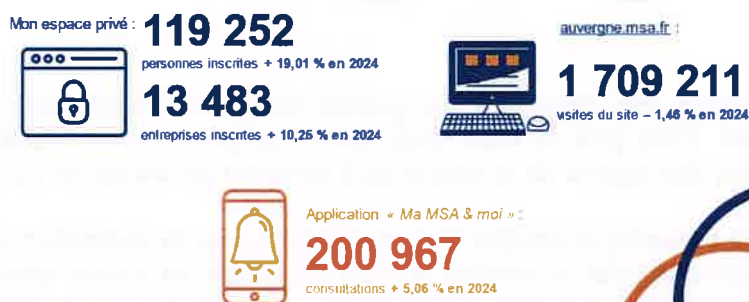
VOTRE MSA ET SES RESSORTISSANTS



La MSA est le 2ème régime de protection sociale avec **175 091** bénéficiaires d'une prestation (soit près d'une personne sur 8 pour les 4 départements Auvergne) et **99 880** personnes protégées en maladie.

S'agissant de la population protégée en maladie, l'année 2024 se caractérise par une diminution de **1,48 %** des actifs (**passant de 98 247 à 96 788**) et une baisse de **0,85 %** des inactifs (**passant de 100 736 à 99 880**). Cette légère baisse du nombre d'actifs s'explique principalement par la pyramide des âges de la population des non-salariés et ce malgré les efforts de la MSA pour accroître la gestion de personnel salarié, comme cela a été fait avec le dossier SODIAL puis, plus récemment, avec les filiales de LIMAGRAIN, telles que JACQUET BROSSARD, que nous avons reprises en gestion.

Le service à nos ressortissants



L'application « ma MSA & moi », que je vous invite à télécharger, a encore rencontré un essor important en 2024. Pour rappel, cette application vous permet notamment de transmettre à la MSA Auvergne, en un seul clic, vos documents pour un traitement plus rapide.

Le nombre de personnes inscrites à mon Espace Privé est en constante augmentation (+19,01 % en 2024) et le nombre d'entreprises inscrites a connu une progression de 10,25 % en 2024.

Ceci ne doit toutefois pas enlever le contact physique, la proximité qui est vraiment dans l'ADN de la MSA et la volonté de la caisse de maintenir, à côté du développement du numérique, un encrage territorial fort, des accueils présents sur l'ensemble du territoire, des partenariats avec les France Services par exemple ou d'autres structures pour lesquelles on peut être amenés à faire de

l'accueil ou de l'accompagnement, comme les chambres d'agriculture avec l'accompagnement des nouveaux installés.

Le service à nos ressortissants



32 900

personnes reçues, dont **30 332** sur rendez-vous



232 984

appels téléphoniques traités



36 171

mails traités



129

points d'accueil



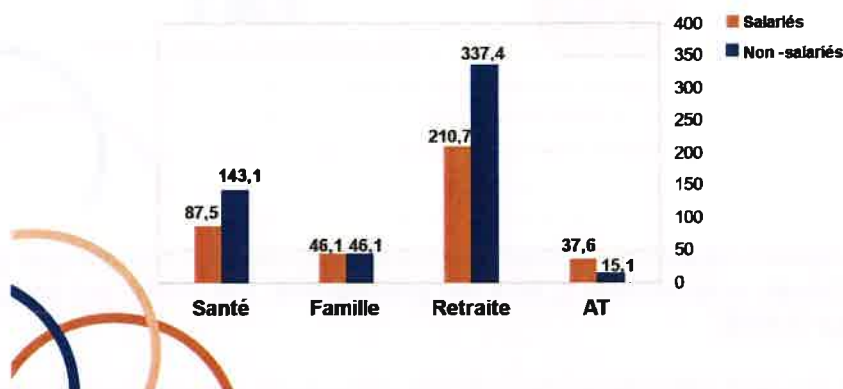
En 2024,

- plus de **32 900** personnes ont été reçues dans nos accueils. Concernant les rendez-vous, les motifs principaux sont : Retraite, Cotisations et Famille.
- plus de **232 984** appels téléphoniques traités. Nous avons atteint, en 2024, un taux de réponse abouti de **92,57%**.

L'accueil téléphonique a évolué vers 2 numéros. Une ligne dédiée aux prestations (particuliers et exploitants) et une ligne dédiée aux professionnels (exploitants et employeurs).

Nous avons traité **36 171** courriels (chiffre en augmentation de 2,67 %). Les principaux motifs de messages concernent les prestations Famille et Santé, comme les années précédentes.

Prestations (en millions d'euros)

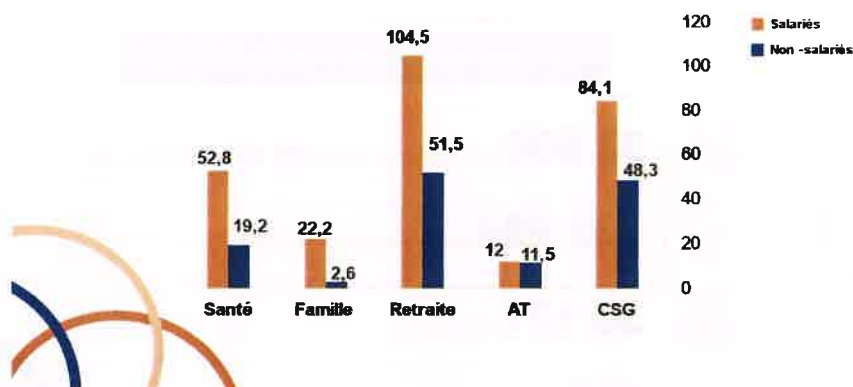


Abordons maintenant le volet financier : plus de **920 millions d'euros de prestations servies**.

Au global, les prestations retraite représentent **60,63 %** des prestations versées (contre 59 % en 2023).

- **24,18 %** pour la santé (contre 25% en 2023)
- **9,3 %** pour la famille (contre 10% en 2023)

Cotisations (en millions d'euros)



En regard, les cotisations émises sont de **403,7 millions d'euros** (contre **407,2 millions d'euros en 2023**) dont :

- **38,5 %** pour la retraite (contre **41,9% en 2023**)
- **32,79 %** pour la CSG (contre **30,5 % en 2023**)
- **17,83 %** pour la Santé (contre **16,3 % en 2023**)
- et les **11,96 %** restants pour la famille et les Accidents du travail.

Il y a donc une légère baisse des cotisations encaissées en 2024.

Le service à nos ressortissants



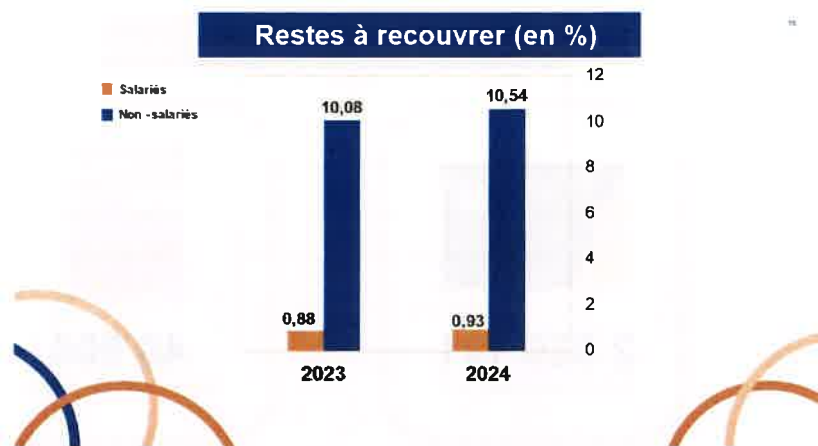
Pour **1 €** de cotisations perçues

2,26 €

de prestations versées en 2024

À partir du rapport cotisations émises/prestations payées, on constate que pour **1 € de cotisation** perçue, la Caisse a redistribué **2,26 € de prestations**. Ce chiffre est en hausse car en 2023 on avait 1 € pour 2.19 €.

La MSA est souvent critiquée sur le coût des cotisations supportées par ses cotisants. On ne peut pas négliger le coût que cela représente en effet mais le retour sur investissement est plutôt bon puisqu'on perçoit 2.26 € pour 1 € versé. Cela s'explique par la compensation démographique opérée par les autres régimes au profit du régime agricole en raison du vieillissement de la population agricole ainsi que par certaines contributions de l'Etat.

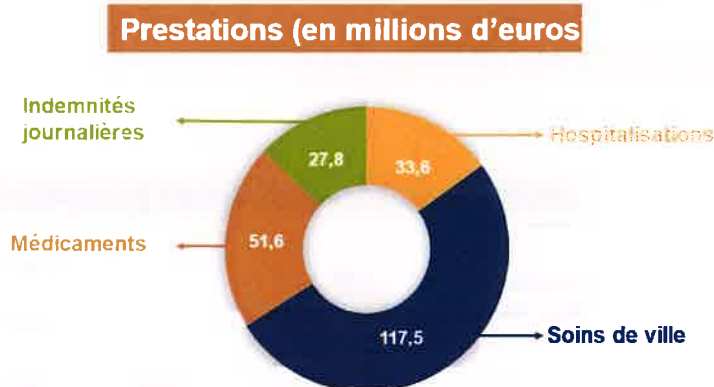


Au 31 décembre 2024, le taux des restes à recouvrer s'élève à **0,93 %** de la totalité des créances dues pour les cotisations sur salaires, soit une légère **hausse** par rapport à 2023 (**0,88 %**).

De plus, une légère **hausse** est également observée pour les Non-Salariés, dont le taux des restes à recouvrer s'élève à **10,54 %** en 2024 contre **10,08 %** en 2023.

L'année 2024 a été compliquée en raison des mouvements sociaux, mais aussi des crises sanitaires, qui expliquent que la MSA se montre à l'écoute des difficultés de trésorerie que peuvent rencontrer les cotisants et accepte de dégrader un petit peu son recouvrement de cotisations pour faire face aux aléas, notamment climatiques.

LA SANTÉ



74 % des dépenses de santé se répartissent ainsi : le médicament pour **21,5 %**, soit **51,6 millions d'euros**, et les soins de ville pour **49 %**, soit **117,5 millions d'euros**. Les établissements hospitaliers (hors dotation globale) comptent pour **14 %**, soit **33,6 millions d'euros**. Enfin, les indemnités journalières et autres prestations en espèces représentent **11,6 %**, soit **27,8 millions d'euros**.

Vous ne vous en rendez pas toujours compte car le système fonctionne très bien mais, grâce à la carte vitale, vous n'avancez aucun frais à l'hôpital alors qu'il s'agit souvent de dépenses très élevées. Il en est de même lorsque vous allez chez le pharmacien. Vous pouvez constater que les dépenses de médicaments représentent une part importante.

Traitement des feuilles de soins



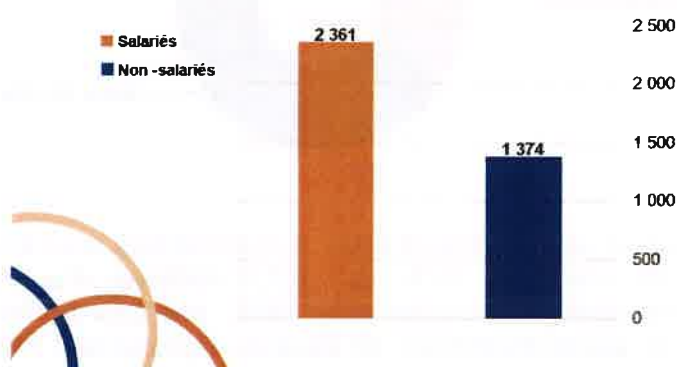
En 2024, **2 620 191 feuilles de soins électroniques** ont été traitées via la Carte Vitale, représentant **plus de 98 %** des traitements. Le remboursement est effectué en moyenne sous **1 jour** (hors délais bancaires).

Les **40 504 feuilles de soins papier**, soit environ **1,5 %** des dossiers, sont quant à elles traitées avec un délai moyen de **8 jours (15 jours en 2023)**, en tenant compte des délais postaux. On oriente d'ailleurs plutôt vers la voie électronique pour les remboursements.

L'application Carte Vitale, lancée en 2023 en expérimentation pour les assurés du **Puy-de-Dôme**, est désormais **étendue en 2024 à l'Allier, au Cantal et à la Haute-Loire**. Elle permet aux professionnels de santé d'utiliser un smartphone en remplacement de la carte physique, simplifiant ainsi la télétransmission et renforçant la dématérialisation.

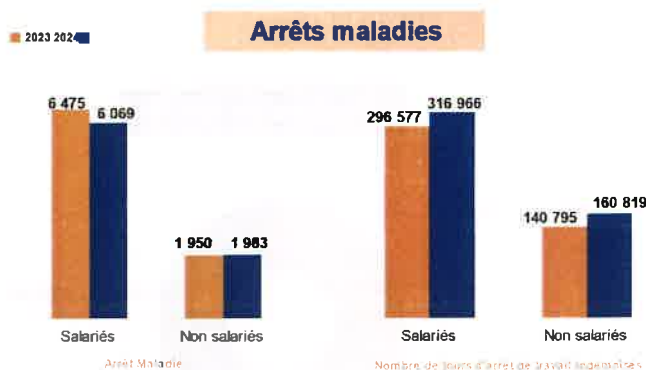
LA SANTE SECURITE AU TRAVAIL (SST)

Accidents du Travail / Maladies professionnelles

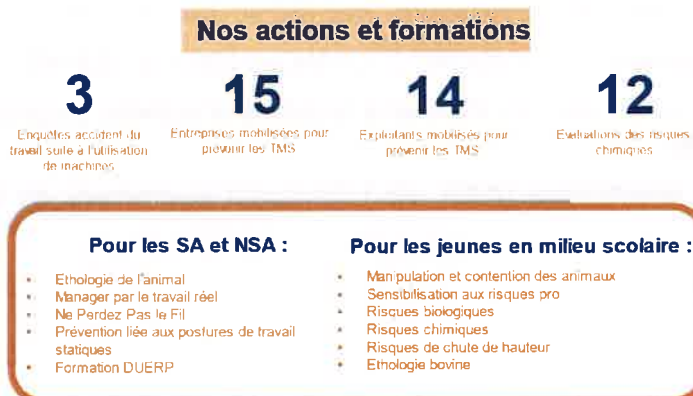


En 2024, **2 361 accidents du travail et maladies professionnelles** ont été déclarés par les **salariés**, contre **2 249 en 2023**, soit une augmentation de **4,98 %**.

Chez les **non-salariés**, **1 374 cas** ont été enregistrés en 2024 contre **1 271 en 2023**, représentant une hausse de **8,10 %**.



En 2024, le nombre d'arrêts maladie a légèrement diminué chez les **salariés** (6 069 contre 6 475 en 2023), tandis qu'il a légèrement augmenté chez les **non-salariés** (1 983 contre 1 950). En revanche, le **nombre de jours d'arrêt indemnités** est en hausse pour les deux catégories : il passe de **296 577 à 316 966 jours** chez les **salariés**, et de **140 795 à 160 819 jours** chez les **non-salariés**, traduisant une durée moyenne d'arrêt plus longue en 2024.



En 2024, la MSA Auvergne a mené plusieurs actions pour renforcer la prévention des risques professionnels.

Elle a réalisé **3 enquêtes** après des accidents liés à des machines, mobilisé **15 entreprises** et **14 exploitants** pour prévenir les troubles musculosquelettiques, et effectué **12 évaluations des risques chimiques**.

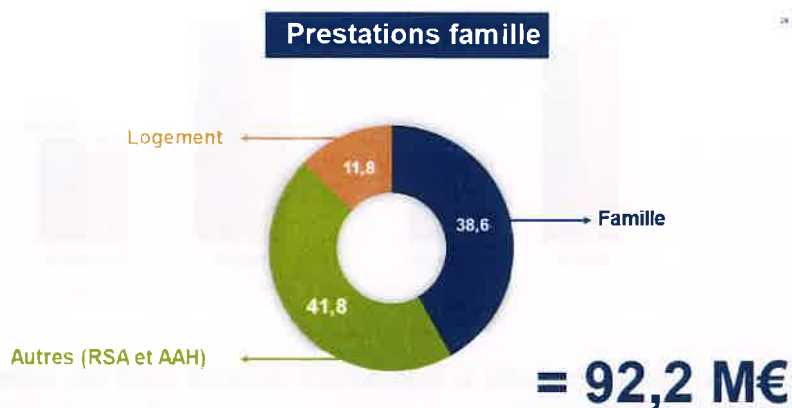
Des **formations** ont été proposées :

- Pour les **salariés et non-salariés agricoles** : sur les postures de travail, l'éthologie animale, le DUERP, ou encore le management par le travail réel.
- Pour les **jeunes en milieu scolaire** : sur la manipulation des animaux, les risques professionnels (biologiques, chimiques, chutes) et l'éthologie bovine.

Ces actions montrent l'engagement de la MSA pour la santé et la sécurité de tous.

De nombreux efforts sont consacrés à la prévention. Les Comités de Protection Sociale, composés par des membres du Conseil d'Administration, le savent bien. Des actions de prévention sont multiples et incluent également des enquêtes, en particulier suite à des accidents de travail parfois mortels, liés notamment à l'utilisation de machines. Des formations sont régulièrement mises en place, portant par exemple sur les postures de travail, l'éthologie, le management par le travail réel, des sujets sur lesquels les équipes sont fortement investies, ainsi que sur la sensibilisation des jeunes en milieu scolaire. Même si des progrès restent à faire dans ce dernier domaine, de nombreuses actions ont déjà été menées, notamment avec des délégués qui nous accompagnent activement.

LA FAMILLE



En **2024**, la MSA Auvergne a versé **92,2 millions d'euros** de prestations famille, contre **89,7 millions en 2023**, soit une **hausse de 2,5 millions d'euros**.

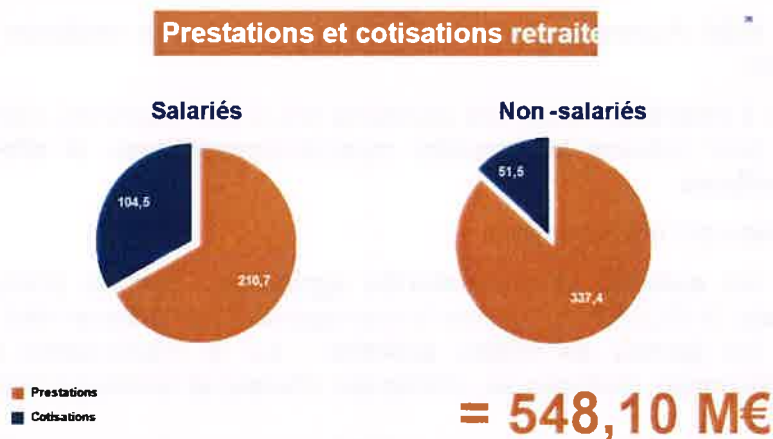
Les **prestations familiales** représentent **38,6 M€** en 2024 contre **37,3 M€** en 2023.

Les aides au **logement** restent stables (**11,8 M€** en 2024 vs **11,9 M€** en 2023).

En revanche, les aides liées au **RSA et à la prime d'activité** progressent nettement, passant de **27,6 M€ à 41,8 M€**.

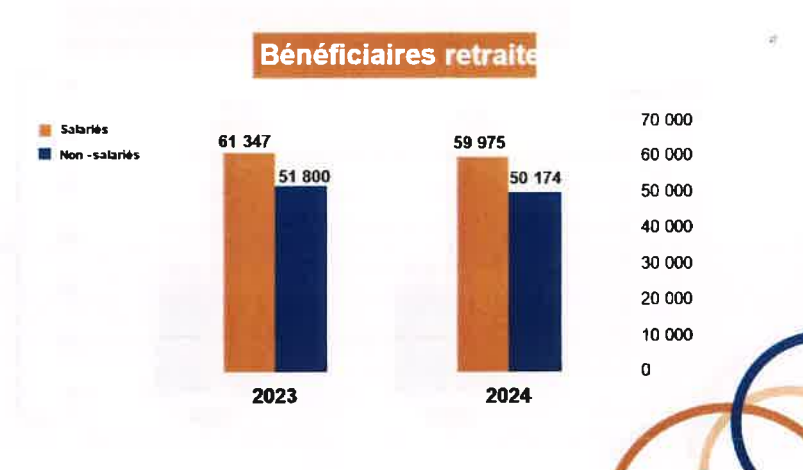
Enfin, les **autres prestations (AAH, etc.)** diminuent légèrement, de **12,9 M€ en 2023 à 11,8 M€** en 2024.

LA RETRAITE



En 2024, le total des **prestations retraite** atteint **548,1 millions d'euros**, contre **525,9 millions en 2023**.

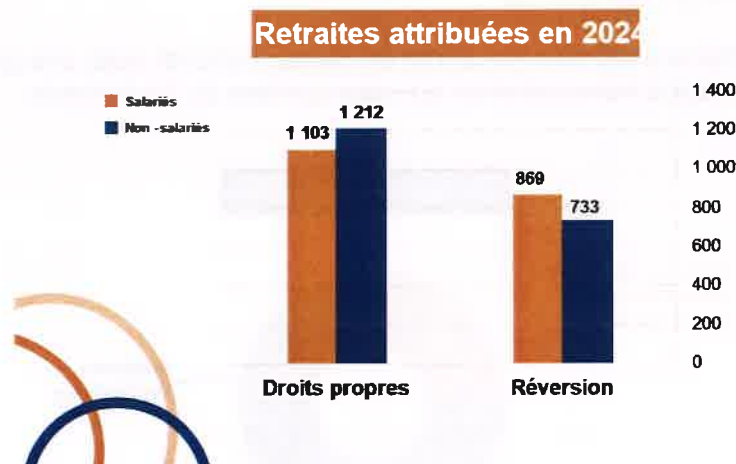
- Pour les **salariés**, les prestations versées passent de **195,7 M€ en 2023 à 210,7 M€ en 2024**, soit une **hausse de 7,7 %**, tandis que les cotisations augmentent légèrement de **97,9 M€ à 104,5 M€ (+6,7 %)**.
- Pour les **non-salariés**, les prestations passent de **330,2 M€ en 2023 à 337,4 M€ en 2024 (+2,2 %)**, et les cotisations diminuent de **72,7 M€ à 51,5 M€**, soit une **baisse marquée de 29,2 %**.



En 2024, la MSA Auvergne compte **59 975 retraités salariés**, contre **61 347 en 2023**, soit une légère baisse.

Du côté des **non-salariés**, on passe de **51 800 bénéficiaires** en 2023 à **50 174** en 2024.

Globalement, le nombre de bénéficiaires retraite diminue légèrement dans les deux catégories.

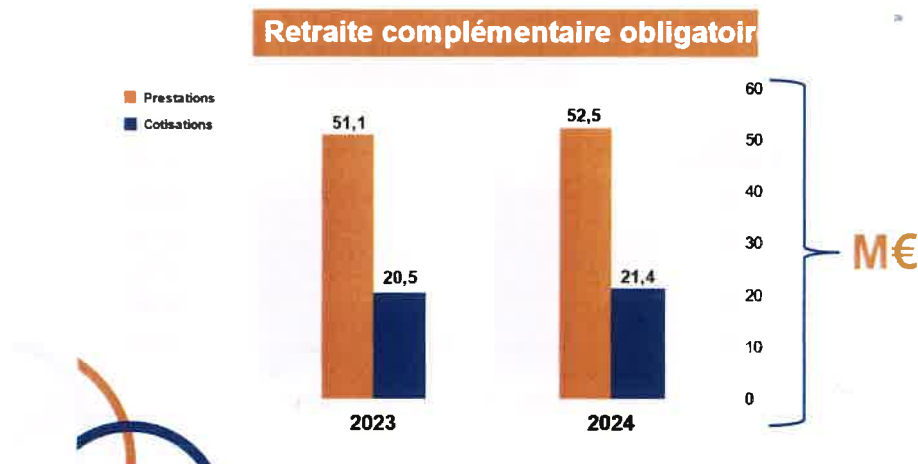


En **2024**, on observe une **baisse générale** des retraites attribuées, aussi bien pour les droits propres que pour les pensions de réversion :

- Pour les **droits propres** :
 - **Salariés** : 1 103 retraites attribuées, contre 1 282 en 2023
 - **Non-salariés** : 1 212 retraites, contre 1 334 en 2023
- Pour les **réversions** :
 - **Salariés** : 869 pensions en 2024, contre 992 en 2023
 - **Non-salariés** : 733, contre 824 l'année précédente

Total :

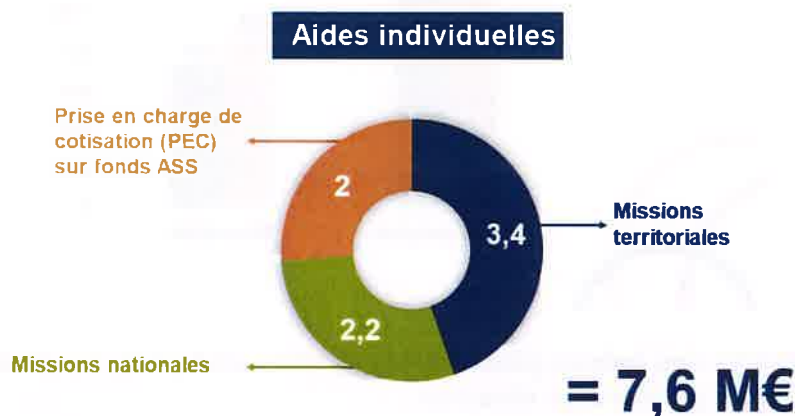
- **Salariés** : 1 972 contre 2 274 en 2023
- **Non-Salariés** : 1 945 contre 2 158 en 2023



Concernant la **Retraite Complémentaire Obligatoire**, les **cotisations appelées** passent de **20,5 M€ en 2023 à 21,4 M€ en 2024**, soit une **hausse de 4,4 %**, qui reste cependant compensée par la **progression continue des prestations servies**, elles aussi en augmentation, de **51,1 M€ à 52,5 M€**.

ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

L'Action Sanitaire et Sociale est bien encadrée au niveau national mais une grosse partie relève de la compétence du Conseil d'Administration qui nous confère de l'autonomie.



En **2024**, les **aides individuelles** versées dans le cadre de l'action sanitaire et sociale s'élèvent à **7,6 M€**.

Ce que l'on note sur l'ensemble des axes d'intervention :

- Les **missions territoriales** passent de **3,5 M€ en 2023 à 3,4 M€ en 2024** (stable),
- Les **missions nationales** augmentent de **1,7 M€ à 2,2 M€** (légère hausse),
- Le financement via les **fonds ASS (PEC)** passe de **9,8 M€ à 2 M€ en 2024**.

L'année dernière, nous nous sommes fortement mobilisés avec le Président PANEL pour obtenir un maximum d'enveloppes nationales destinées à la prise en charge de cotisations locales, en réponse aux lourdes conséquences des crises sanitaires qui ont durement frappé l'élevage notamment avec l'épisode de FCO.

Notre action sanitaire et sociale

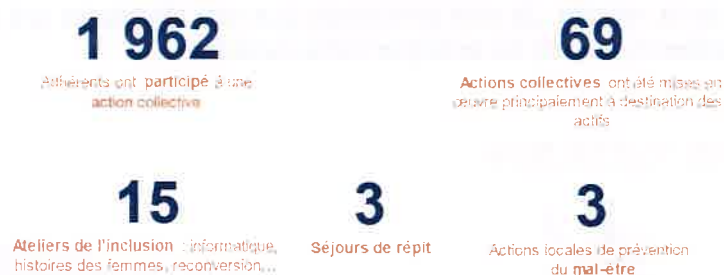


1 996 adhérents ont bénéficié d'un accompagnement individuel en 2024 contre **1 750 en 2023**.

Plus de **860 adhérents** en détresse psychologique ont été suivis cette année sur les 4 départements contre 369 en 2023. Cela représente une forte augmentation par rapport à 2023. Cette hausse témoigne d'une aggravation du mal-être en milieu agricole mais aussi d'une mobilisation plus importante de la MSA dans son rôle de prévention du mal être agricole. Nous travaillons en partenariat avec les chambres d'agriculture, les cellules Reagir, les services de l'Etat, les DDT, les services vétérinaires ... Nous nous efforçons de prendre pleinement notre place, notamment grâce à nos équipes d'action sanitaire et sociale composées de travailleurs sociaux et à notre ligne téléphonique dédiée, la cellule Agri Ecoute accessible 24H/24 et 7J/7.

2206 appels ont été reçus en 2024 sur la ligne téléphonique dédiée au travail social avec des permanences chaque matin. Au bout du fil, ce sont des travailleurs sociaux à l'écoute, ce n'est pas une plateforme téléphonique.

Notre action sanitaire et sociale



En 2024, **1 962 adhérents** ont participé à des **ateliers et actions collectives** impulsés par les équipes de travailleurs sociaux de la MSA Auvergne.

Au total, **69 actions collectives** ont été mises en œuvre, dont **15 ateliers de l'inclusion** (informatique, histoires de femmes, reconversion...), **3 séjours de répit** et **3 actions locales de prévention du mal-être**.

La MSA Auvergne poursuit son engagement auprès des **familles**, des **actifs en situation de fragilité** et des **retraités**, avec une volonté affirmée de **renforcer sa visibilité et son efficacité sur les territoires ruraux**.

OFFRE DE SERVICES SUR LES TERRITOIRES

L'offre de services



L'Offre de services est une autre particularité de la MSA Auvergne. Plus de 38 millions d'euros de chiffre d'affaires, plus de 12 structures et plus de 2 000 salariés au total - 800 ETP - mais en réalité il y a beaucoup de temps partiels. On parle souvent des 600 salariés de la MSA Auvergne mais il ne faut pas oublier que nous avons encore plus de salariés sur l'Offre de services.

Ces 12 structures sont le fruit d'une histoire, des convictions et d'une vision d'avenir portée par les élus à l'époque. Certaines structures existent depuis 30 ans. Nous avons fêté récemment les 30 ans d'APAMAR, structure d'aide à domicile implantée dans le Puy-de-Dôme et nous fêterons cette année les 30 ans de LASER EMPLOI. Toutes ces initiatives trouvent leur origine dans une conviction partagée à l'époque : il fallait agir pour les territoires ruraux, maintenir l'emploi local et les personnes à leur domicile. C'est notamment le cas d'APAMAR mais aussi d'AMALLIS qui est notre plus grosse structure en nombre de salariés, d'aide à domicile et de soins dans l'Allier. Elle est le principal opérateur de l'aide à domicile dans l'Allier.

Ces structures permettent aux personnes de rester le plus longtemps possible chez elles. C'était une vraie vision d'avenir car on voit bien que le vieillissement de la population s'intensifie. Nous savons qu'en 2035 un choc démographique nous attend avec une part croissante de la population atteignant l'âge de la retraite. Je suis convaincu que ces structures ont un bel avenir, grâce à vous et à vos prédécesseurs qui ont su anticiper cette évolution.

LA GESTION DE VOTRE MSA



Certification des comptes

2024

Contrat Pluriannuel de Gestion

Enquête nationale de satisfaction

Certification des comptes :

Nos comptes sont rigoureusement contrôlés par des commissaires aux comptes ainsi que par la Caisse Centrale de MSA et ils ont été certifiés à un niveau très satisfaisant, sans aucune remarque de la part de cette dernière. Nous nous situons même dans la moyenne haute du réseau. Au niveau national, l'ensemble des comptes de la MSA est certifié, ce qui n'est pas le cas de toutes les branches de sécurité sociale, il est important de le souligner.

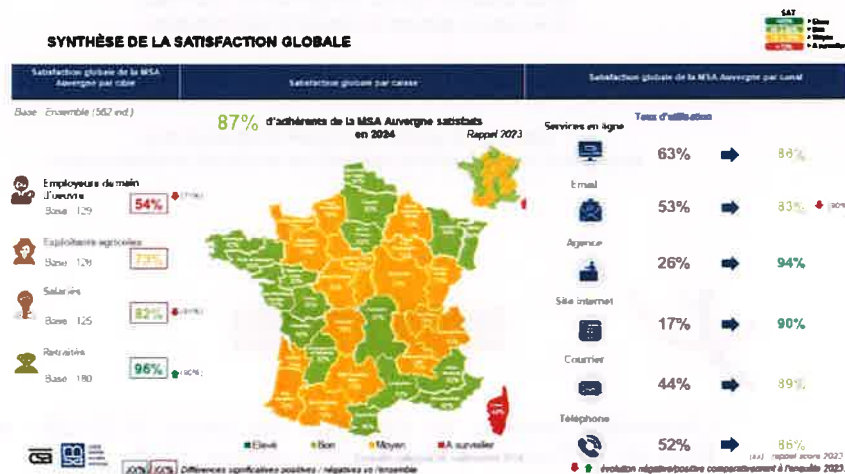
Le contrat pluriannuel de gestion :

Le Président GOUY a rappelé que les prochains mois seront importants avec le renouvellement de notre Convention d'Objectifs et de Gestion. La COG est un contrat conclu entre l'Etat et la Caisse Centrale MSA qui définit à la fois nos objectifs pour les 5 prochaines années mais aussi nos moyens. Il est ensuite décliné, caisse par caisse, par des contrats qu'on appelle des CPG individualisés, propres à chaque caisse, avec des indicateurs communs à toutes les caisses permettant de nous comparer. Il existe plus d'une centaine d'indicateurs COG couvrant un grand nombre de domaines (RH, famille, relation de services...). A ce titre, nous figurons parmi les meilleures caisses au niveau national : en 2023 nous étions 3^{ème} et en 2024, la MSA Auvergne a validé les indicateurs à hauteur de 83,3 % (126 indicateurs) ce qui lui a valu la 1^{ère} place parmi l'ensemble des caisses de MSA du réseau.

L'enquête nationale de satisfaction :

Les indicateurs reflètent la qualité du service offert à nos adhérents. C'est l'essentiel : c'est la raison pour laquelle les salariés de la MSA s'engagent chaque jour, afin de garantir la satisfaction de nos adhérents.

Chaque année, une enquête de satisfaction est réalisée pour toutes les MSA auprès d'un panel d'adhérents sur l'ensemble des cibles Employeurs de main d'œuvre, Exploitants agricoles, Salariés, Retraités.



Vous découvrez à l'écran la synthèse de l'enquête 2024.

Cette enquête porte notamment sur les différents canaux de communication mis à disposition de nos adhérents. Vous découvrirez en gris le taux d'utilisation pour chaque canal et en vert le taux de satisfaction, majoritairement élevé, qui démontre l'implication au quotidien de l'ensemble des collaborateurs de la MSA Auvergne.

87 % des adhérents de la MSA Auvergne se déclarent satisfaits de nos services ce qui nous place au deuxième rang au niveau national. Toutefois, certains points de vigilance subsistent en particulier concernant la cible des employeurs de main d'œuvre. On a d'ailleurs évoqué récemment cette problématique avec nos administrateurs et des solutions ont déjà été identifiées.

La caisse est globalement bien administrée, grâce notamment au travail de mon prédécesseur et à l'équipe de direction en place depuis longtemps. Je tiens notamment à saluer Audrey COLOMB et ses équipes qui gèrent très bien le service rendu aux adhérents.

Résolutions

Le Président GOUY donne lecture des résolutions.

Décision :



1^{ère} décision

Vu les articles L.723-35, R.723-106 du code Rural,
Vu le rapport général du Conseil d'Administration,

L'Assemblée Générale :

- Approuve la gestion du Conseil d'Administration
- Approuve le rapport général présenté par le Conseil d'Administration



2^{ème} décision

L'Assemblée Générale, en application des articles D723-229-1 et D723-231 du Code Rural et de la pêche maritime, décide :

- de porter la réserve de santé au travail au montant maximal réglementaire de **944 660,47 €**
- de porter le report à nouveau de médecine du travail pour un montant de **8 395,39 €**

Les fonds de médecine du travail sont régis dans le code rural et de la pêche maritime par les articles D723-229-1 et D723-231.

Les caisses de Mutualité Sociale Agricole qui gèrent directement un service de santé au travail doivent **constituer une réserve de santé au travail d'un montant égal, au maximum, à la moitié des dépenses faites au cours du dernier exercice au titre de la santé au travail.**

La réserve au 31 décembre 2023 étant de **953 055,86 €** ; il vous est proposé de transférer le surplus de **8 395,39 €** sur le report à nouveau.

Aucune abstention, aucun vote "contre", les 2 résolutions sont adoptées à l'unanimité.



Avant d'aborder **la partie Elective**, **le Président GOUY** remercie tout d'abord l'ensemble du personnel ayant participé à l'organisation de cette Assemblée Générale ainsi que les élus.

La MSA est la seule démocratie sociale. Cette année marque un anniversaire : les 80 ans de la Sécurité Sociale en France. C'est important de se rappeler que, voilà 8 décennies, des femmes et des hommes ont imaginé et mis en place un système de protection sociale qui nous est envié par le monde entier. Mais notre responsabilité, aujourd'hui, est de faire évoluer ce modèle, de l'adapter aux réalités actuelles, aux besoins des agriculteurs, des familles, des salariés, des retraités et aux attentes des nouvelles générations. Les défis sont nombreux et nous sommes attendus dans certaines domaines. Lors de nos réunions de terrain organisées en début d'année, avant les élections, de nombreuses préoccupations ont été exprimées : indemnités journalières pour les exploitants, retraites avec les 25 meilleures années, simplifications administratives... Ce sont des sujets qui nous tiennent à cœur et pour lesquels nous allons nous mobiliser. Mais cette mobilisation, elle se fait aussi avec vous. Vous avez un travail de lobbying auprès de nos parlementaires. Vous avez l'occasion de croiser vos maires, vos députés, vos sénateurs. Il ne faut pas hésiter à leur dire que vous représentez la MSA et que vous avez des attentes par rapport à notre protection sociale. Vous portez la voix des territoires ruraux, parfois isolés, parfois délaissés, où les services publics se font rares mais où la MSA est présente.

Vous allez visionner une vidéo sur le rôle du délégué, ses missions, ainsi que nos attentes à votre égard. Un temps d'échanges suivra au cours duquel vous pourrez nous faire part également de vos attentes. Ensuite, nous reviendrons brièvement sur les résultats des élections et la composition du Conseil d'Administration. Les différents syndicats, salariés et non-salariés, prendront la parole. Une présentation des modalités de vote précédera le passage aux urnes, 2 départements par 2 départements. Enfin, les résultats des élections des administrateurs seront annoncés pendant le buffet.

Le Président GOUY donne ensuite la parole à **Claude ROCHE**, 1^{er} Vice-Président de la MSA Auvergne, qui intervient sur le rôle du délégué.

**Intervention
de Claude ROCHE
1^{er} Vice-Président
Conseil d'Administration**

Nous voici dans la seconde partie de notre assemblée générale qui est très importante puisque c'est l'élection du Conseil d'Administration qui va œuvrer pendant les 5 prochaines années.

Avant tout, je voudrais vous dire à quel point je suis heureux de nous voir réunis ici, aujourd'hui. Parce que derrière cette Assemblée Générale, il y a quelque chose de fondamental : la force de notre réseau d'élus et l'importance du rôle que chacun de nous joue dans la vie de la MSA Auvergne. Ayez bien en tête que ce temps fort de la démocratie dans le paysage de la protection sociale est quelque chose d'unique en France.

Le rôle du délégué, je l'ai appris avec le temps, d'abord comme simple délégué lors de mon premier mandat et en tant qu'administrateur et 1^{er} vice-président lors du mandat 2020-2025. Cela m'a fait grandir, m'a enrichi. Ça ne se résume pas seulement à des réunions ou à des comptes rendus, à faire acte de présence. Notre rôle prend vie sur le terrain, au fil des rencontres, des réunions, lors de discussions informelles, de sollicitations de voisins, collègues, agriculteurs, salariés, actifs mais aussi retraités. Parfois, c'est juste une question, un besoin d'orientation. D'autres fois, c'est plus complexe, plus délicat. Mais dans tous les cas, on est là et ça, c'est précieux. C'est ainsi qu'on fait du lien, on fait relais, on est courroie de transmission, on utilise son droit d'alerte. Par rapport à ça, vous avez dans vos pochettes un flyer qui s'appelle Elus MSA, n'hésitez pas à vous en servir quand vous avez des questions, des sollicitations. Vous pouvez marquer au dos un téléphone contact ou autre chose, un mail, et le distribuer comme bon vous semble.

Tout au long d'un mandat de délégué, nous sommes amenés à travailler main dans la main avec les salariés de la MSA Auvergne pour faire avancer des projets communs, répondre à des sollicitations des ressortissants. C'est aussi grâce à cette collaboration que certaines actions et événements ont pu voir le jour. Rien de tout cela n'aurait été possible sans cette coopération constante et précieuse entre élus et salariés.

Pour illustrer cette dynamique et l'action de la vie mutualiste qui est le cœur de notre action au sein de la MSA Auvergne, nous avons souhaité vous montrer une courte vidéo. Elle retrace, en images, les moments forts du mandat précédent, et met en lumière tout ce que nous avons pu réaliser collectivement, sur le terrain, dans nos territoires, avec et pour nos ressortissants.

Je vous propose que nous la découvrons ensemble maintenant.

Pour rester dans la tonalité de cette vidéo, je voudrais revenir sur le dispositif des chartes auprès des familles ou des aînés. Il s'agit de démarches innovantes à l'initiative de la MSA qui permettent de développer des réponses adaptées aux besoins des populations de nos territoires, avec un volet partenarial fort. Souvent, nous sommes en partenariat avec les collectivités locales, que ce soit les communes mais aussi les intercommunalités, les conseils départementaux, les institutions publiques et toutes les associations qui œuvrent sur nos territoires. En tant que délégué, nous avons toute notre place pour accompagner et participer au développement de ce dispositif. Par

exemple, la *Fête des familles* organisée avec la communauté de communes du Pays de Cayres-Pradelles avait permis de réunir plus de 150 personnes autour d'activités variées avec un seul objectif : renforcer les liens sociaux et familiaux dans nos territoires ruraux.

Je pense aussi à la journée portée par la MSA Auvergne pour accompagner les élèves des lycées agricoles autour du *Décathlon de la santé*. Cette belle initiative a permis de mobiliser à la fois des professionnels et des délégués de terrain pour proposer des ateliers pédagogiques : prévention des risques professionnels, nutrition, sommeil, harcèlement, addictions, santé mentale... Autant de sujets essentiels pour sensibiliser les jeunes dès leur formation et leur donner des repères pour leur avenir professionnel.

Là encore, ce type d'action montre combien la complémentarité entre délégués et salariés est précieuse. Ensemble, on est capables d'informer, de prévenir, d'accompagner... autrement et durablement.

Je vous le dis avec conviction : ce que vous faites compte, ce qu'on fait en tant que délégué compte, pour les autres, pour nous-même et aussi pour l'avenir de notre institution.

On compte sur vous pour faire les relais entre les ressortissants et les professionnels de notre MSA.

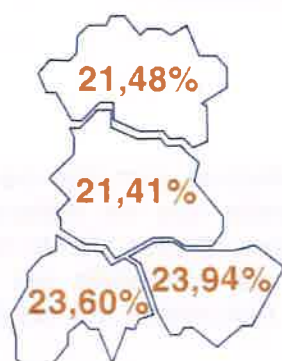
Merci pour votre engagement.

Le Président GOUY ajoute que de nombreuses initiatives sont déjà menées sur les territoires et qu'il est important de les faire connaître. Il rappelle que les délégués ont la possibilité de s'impliquer, de partager leurs idées et d'exprimer leurs attentes afin de réaliser des projets sur les territoires. Il précise également que le service Vie Mutualiste est à leur disposition pour accompagner, conseiller et organiser les actions mutualistes sur les territoires, il ne faut pas hésiter à les solliciter.

Puis, il présente les résultats des élections.

Résultats Élections des délégués MSA Auvergne

Taux de participation



En **Auvergne** ce sont
18 829 électeurs qui
ont élu **627** délégués.

= 22,44%

Le taux de participation de la MSA Auvergne, de 22.44 %, est 5 points au-dessus de la moyenne nationale qui est à 18.05 % et nous sommes à la 5^{ème} place au niveau national s'agissant du taux de participation. La Caisse ayant le plus voté est la Caisse de Corse suivie par celle de Ain Rhône.

Le taux de renouvellement pour le mandat 2025-2030 est de 41 % (contre 35 % en 2020) ce qui signifie qu'il y a un grand nombre de nouveaux délégués. Il ne faudra donc pas hésiter à vous rapprocher du service Vie Mutualiste et de vos administrateurs, si vous avez des questions.

Répartition des délégués élus

	03	15	43	63
Collège 1	61	56	74	83
Collège 2	45	45	57	87
Collège 3	27	27	29	36

Aujourd'hui, nous allons procéder à l'élection du Conseil d'Administration.

Je vous en rappelle sa composition :

Chaque département aura à élire 3 élus du 1^{er} collège, 4 élus du 2^{ème} collège et 2 élus du 3^{ème} collège. 1 représentant des familles a été désigné par les UDAF.

Pour l'ensemble de la MSA Auvergne, 36 administrateurs élus et 4 représentants désignés de l'UDAF composeront le Conseil d'Administration pour la mandature 2025-2030.

Composition du Conseil d'Administration

Pour chaque département :

- 3 élus du 1^{er} collège x 4 → 12
- 4 élus du 2^{ème} collège x 4 → 16
- 2 élus du 3^{ème} collège x 4 → 8
- 1 représentant UDAF x 4 → 4

Total

40



Interventions pré-élections

INTERVENTIONS DU COLLEGE 2

Didier AUBERT représentant CGT

La Sécurité Sociale a 80 ans. Elle est une émanation du conseil national de la résistance qui a produit la libération, son programme : les jours heureux. La Sécurité Sociale a commencé à être mise en œuvre en 1945 par le Ministre communiste Ambroise Croizat mais il a fallu attendre quelques années que le patronat agricole se fasse tirer l'oreille pour étendre le dispositif au monde agricole ce qui a permis, notamment, l'émergence de la MSA. La MSA est le seul régime pour lequel il y a encore des élections, il s'agit d'un acquis à préserver. Le système est largement perfectible. La CGT propose depuis plus de 40 ans des modifications, notamment par l'organisation pour les salariés d'élections au niveau départemental à la proportionnelle. En outre, les salariés sont très majoritaires parmi les assurés et les non-salariés continuent, et c'est une aporie, d'être majoritaires au Conseil d'Administration. La MSA c'est le guichet unique, l'action sanitaire et sociale, ainsi que la prévention santé et la prévention des risques professionnels agricoles. Les actions de santé sécurité au travail sont à mener de concert avec les CSE qui ont malheureusement perdu nombre de prérogatives et moyens avec la disparition des CHSCT ainsi que les CPHSCT pour la production en auvergne. La détérioration inquiétante des conditions de travail nécessite des actions fortes sans mettre cette question sous le tapis en faisant la chasse aux arrêts de travail prétendus abusifs. Malheureusement, les pouvoirs publics, le patronat, et les européistes de tout poil, continuent de s'attaquer à notre protection sociale, dixit le conclave sur les retraites, la pression sur les IJ ou les remboursements de soins maladie. Ces attaques visent aussi le fonctionnement de la MSA avec les COG délétères qui s'enchainent depuis de nombreuses années. Pourtant, des moyens existent à condition de bien vouloir les chercher et la CGT formule de nombreuses propositions, notamment l'arrêt des exonérations de cotisations sociales. Pour toutes ces raisons, et plus encore, nous invitons les délégués à voter massivement pour la liste CGT. En conclusion, nous remercions l'ensemble du personnel de la MSA Auvergne pour son professionnalisme et la qualité du travail accompli dans des conditions pas toujours faciles. Merci.

Frédéric VOISSIERE, représentant CFDT

La CFDT est restée, comme vous avez pu le constater, la première organisation syndicale tant au niveau du dépôt des listes que sur le plan des élections des délégués cantonaux. La CFDT a présenté des candidats dans toutes les caisses, avec un projet clair pour le régime agricole qu'elle

continue de défendre. Notre profession de foi, notre ambition pour la MSA est claire, visible, pour l'ensemble des salariés et des non-salariés, ainsi que pour les entreprises, les partenaires de la MSA. Avec pour thèmes la famille, les retraites, les défenses des territoires, la santé, nous affichons clairement notre ambition pour notre régime professionnel, pour lequel nous sommes impliqués. Nous sommes déterminés, nous délégués cantonaux CFDT, à développer notre capacité d'actions et d'influence pour les 5 prochaines années sur la Santé au Travail, les prestations familiales, la protection sociale des salariés et exploitants agricoles, et de renforcer notre soutien aux territoires ruraux. Alors, quel que soit le résultat des élections des administrateurs, les gouvernants de la MSA, les salariés de la MSA, doivent être persuadés que la CFDT restera toujours aux côtés de la MSA. Merci.

André PEYRONNET, représentant CFE-CGC

Sachez que la CFE-CGC est très impliquée dans la protection sociale, dans l'institution mutualiste qu'est la MSA Auvergne depuis plusieurs mandats. Notre volonté est de construire la protection sociale de demain en apportant, tant que faire se peut, les améliorations possibles. On n'est pas dans la maîtrise de toutes les données mais, quoiqu'il en soit, on a cette volonté de construire, pour assurer, sécuriser l'avenir de la MSA en matière de protection sociale en direction de l'ensemble de ses ressortissants, actifs, retraités, salariés ou non-salariés, il n'y a pas de soucis de ce point de vue-là. On est aussi très intéressés et très motivés pour construire ensemble tout ce qui touche à l'action sociale. Tout à l'heure, dans la présentation qui vous a été faite, c'est un domaine où les élus ont quand même matière à construire les choses pour apporter aux ressortissants du monde agricole les services et les besoins dont ils ont besoin. Je n'irai pas plus loin car je suis très attaché à la gestion du temps, je vous remercie de votre écoute et je vous invite à voter, bien évidemment, pour les candidats de la CFE-CGC.

Nicolas ALLEMAND, représentant FORCE OUVRIERE

Je serai très bref. J'ai relevé au cours de cette première partie de l'assemblée générale de la MSA plusieurs domaines auxquels évidemment le syndicat FO ne peut que se rattacher et auxquels ses valeurs sont parfaitement portées par les délégués cantonaux aujourd'hui : sécurité sociale, démocratie sociale, qui sont effectivement les fers de lance aujourd'hui de ce qui doit animer notre action au sein de la MSA. Malgré tout, ces deux périmètres de démocratie sociale et de sécurité sociale sont malheureusement régulièrement attaqués aujourd'hui dans les actions qu'on voit par notre gouvernement. Il nous faut donc continuer à dire que le système de sécurité sociale de la MSA est parfaitement atypique. Nous continuerons à le défendre, Monsieur le Président, Monsieur le Directeur, nous continuerons de demander à nos délégués d'être attachés à ce système parfaitement démocratique. Je suis parfaitement satisfait et le syndicat FO également qu'on puisse entendre que la MSA continue de récupérer des cotisations dans des entreprises à vocation agricole qui trop longtemps n'ont pas souhaité se rattacher à la MSA. Il faut que cela cesse, il faut qu'on continue d'avoir une action concrète en direction de récupération de cotisations. Un dernier mot en direction des salariés de la MSA, de nos implantations syndicales qui continuent aussi d'être aux côtés des salariés et je vous demanderai de voter pour les listes Force Ouvrière tout à l'heure, au moment de la désignation du Conseil d'Administration.

INTERVENTIONS DES COLLEGES 1 ET 3

Brigitte TROUCELLIER, représentant la liste « Ensemble avec la MSA » FDSEA/JA

Chers collègues agriculteurs, agricultrices,

Merci d'être présents aujourd'hui pour cette Assemblée Générale électorale, un moment démocratique essentiel pour la vie de notre MSA.

Je prends la parole au nom de la liste « Ensemble avec la MSA », portée par la FDSEA et les JA de notre région, pour vous redire notre engagement fort, collectif, et résolument tourné vers les besoins de notre monde agricole.

Nous sommes agriculteurs, employeurs du monde rural. Et nous savons à quel point la MSA est un pilier et un vrai partenaire de terrain. C'est dans les moments difficiles, sécheresse, gel, FCO, grêle, crises économiques ou personnelles, que nous avons vu ce que signifie concrètement une MSA solidaire, proche, efficace.

Notre liste, c'est celle de femmes et d'hommes qui veulent continuer à faire avancer cette MSA là. Pas en paroles, mais en actes. Nous avons déjà obtenu des avancées concrètes : revalorisation des retraites, soutien en cas de crise, simplification du TESA, mobilisation de millions d'euros pour accompagner ceux qui en ont besoin. Et nous continuerons à porter ces combats.

Mais il reste encore beaucoup à faire :

- Faciliter le renouvellement des générations, nous l'avons dit, nous sommes à un tournant.
- Renforcer la prévention des risques professionnels et ils sont nombreux.
- Pérenniser un guichet unique performant, humain, et accessible.
- Défendre une retraite juste et plus élevée, calculée sur les 25 meilleures années pour tous.
- Maintenir une MSA ancrée dans les territoires, au plus près de la réalité de nos vies.

Nous avons des élus qui connaissent le terrain, qui savent ce que veut dire embaucher un salarié, affronter une crise, gérer une exploitation familiale. Et nous avons la volonté de faire entendre cette voix-là.

Alors oui, nous sommes syndicalement engagés. Mais toujours dans le respect du débat, du pluralisme et de l'intérêt collectif.

Aujourd'hui, ce que nous vous demandons, ce n'est pas un blanc-seing. C'est une confiance active. Une confiance pour continuer à défendre ensemble une MSA à visage humain. Une MSA de terrain, qui protège, accompagne et anticipe.

« Ensemble avec la MSA », ce n'est pas un slogan. C'est notre conviction.

Merci à vous.

Sylvain GONDAT, délégué du canton de Lapalisse dans l'Allier, paysan polyculteur et éleveur en bovins allaitants, représentant la Coordination Rurale

Je me présente à vous sous l'étiquette Coordination Rurale, une étiquette que je porte d'autant plus fièrement que nos revendications sont claires, légitimes et on ne peut plus logiques, et nos revendications se résument en une formule « pas des primes, des prix ». Nous contestons ce système qui vise à nous assister par des systèmes de primes, à baisser le prix de nos productions, à dévaloriser notre travail. Nous militons pour une revalorisation de nos prix de production qui mécaniquement permettra de maintenir notre revenu. Monsieur le Président, Monsieur le Directeur, vous avez très bien annoncé les défis qui se présentaient à la MSA et surtout le premier d'entre eux, le renouvellement des générations. Effectivement, la pyramide des âges dans notre profession fait que nous connaissons les difficultés que nous connaissons et le déficit créé par la prise en charge des retraites qui pourtant ne sont pas très élevées pour nos aînés exploitants. La grande question c'est surtout comment y remédier ? Pourquoi les jeunes ne s'installent plus ? Pourquoi vos enfants ne reprennent pas vos exploitations ? La réponse, vous l'avez tous. Parce que nous ne vivons pas correctement de notre métier. C'est ça les revendications de la Coordination Rurale. Nous voulons vivre dignement de nos productions et ne pas quémander auprès des pouvoirs publics diverses aides pour arriver à survivre. Si nous parvenions à obtenir

gain de cause sur nos revendications, je pense que les problèmes de la MSA se régleraient assez vite et on ne verrait pas les cotisations des non-salariés s'éroder d'année en année posant les problèmes que vous connaissez. Le Conseil d'Administration doit être représentatif de l'ensemble de ses cotisants, il en va du consentement à la cotisation sociale qui est à la base même du système, et pour ça il faut que le Conseil d'Administration soit représentatif de son paysage agricole et nous savons très bien, même si nous ne perçons pas à toutes les élections, nous savons très bien que nos idées, parmi vous, sont majoritaires. Vous êtes tous lassés de ce système d'assistanat par l'Etat. Il serait quand même logique que nous puissions rentrer au Conseil d'Administration pour permettre d'équilibrer cette situation. Je vous remercie.

Vincent MOUGINOT, élu collège 3, canton de Bourbon l'Archambault dans l'Allier, représentant la Confédération Paysanne

Je n'ai rien préparé, je prends la parole comme les autres syndicats, je voulais juste dire un cri du cœur. Nous, à la Confédération Paysanne, nous sommes très attachés à la MSA. Nous sommes attachés à protéger les plus faibles, à les accompagner, et non pas à les accompagner vers un plan de sortie comme d'autres le proposent. Ce sera tout. Merci.

Modalités de vote

Frédéric BRANCE présente les modalités de vote. Le temps dédié au vote est d'environ 1H/1H30.

Rappel des règles

1^{er} et 3^{ème} Collège

Les administrateurs sont élus à la majorité absolue des suffrages exprimés au 1^{er} tour, c'est-à-dire non compris les votes nuls ou blancs, et relative au 2^{ème} tour.

En cas d'égalité de voix au second tour, et si un seul siège reste à pourvoir, le candidat le plus âgé est proclamé élu.

2^{ème} Collège

Les mandats des administrateurs sont attribués dans l'ordre de présentation de chaque liste, en faisant application de la représentation proportionnelle avec répartition complémentaire suivant la règle du plus fort reste.

Les opérations de vote

- Des bulletins de vote seront mis à votre disposition. Vous ne pouvez voter que pour les candidats qui y figurent.
- Des affiches sont apposées dans la salle de vote. Elles précisent les cas où les bulletins déterminés comme blancs ou nuls n'entreront pas en compte dans le résultat des élections.

1^{er} et 3^{ème} Collège

- Le nombre de candidats désignés dans une même enveloppe ne doit pas excéder le nombre de postes à pourvoir, faute de quoi le contenu de l'enveloppe ne peut être pris en considération.
- Le panachage est possible, ainsi que la radiation de noms de candidats.
- La désignation manuscrite de personnes ne figurant pas parmi les candidats officiels ne sera pas prise en compte, mais n'entraîne pas pour autant l'annulation du bulletin de vote dès lors que le nombre de candidats officiels n'excède pas celui des postes à pourvoir.

Toutes ces règles sont présentes et affichées dans la salle dédiée au vote.

Chaque bureau de vote est constitué d'un trinôme délégué élu/administrateur sortant et administratifs que je remercie de leur implication.

Début du vote



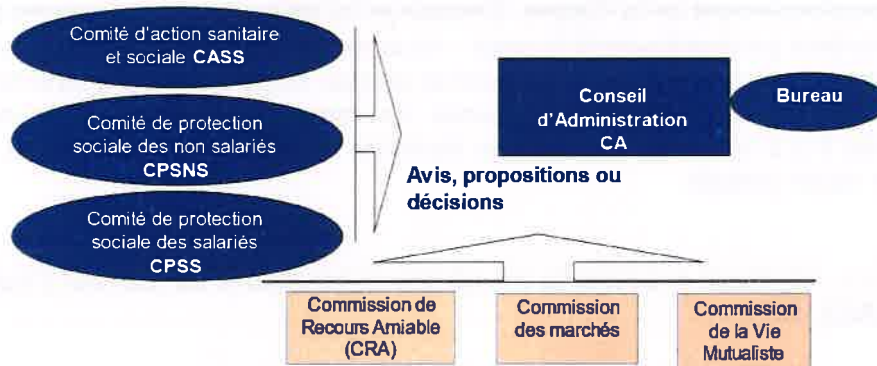
L'organisation du vote se déroulera selon le dispositif suivant : la salle dédiée au vote du Conseil d'Administration se situe sur la droite. L'Allier votera en premier tandis que le Cantal se rendra à l'atelier Photo. En effet, l'ensemble des délégués sera photographié afin de constituer un annuaire facilitant ainsi leur identification.

Pendant ce temps, les délégués de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme resteront dans la salle. Des informations vont être données sur les différentes instances du Conseil d'Administration, suivies d'un temps d'échanges avec la salle.

Une fois ces opérations terminées pour l'Allier et le Cantal, les rôles s'inverseront et les départements de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme pourront aller voter et se faire photographier.

Le Président GOUY présente les instances MSA.

Les instances MSA



Les missions du CA

- Administrer la Caisse
- Définir la politique de la caisse : organisation politique, projet pour le mandat, animation du territoire
- Décliner les politiques publiques et institutionnelles en matière d'Action Sanitaire et Sociale, de prévention, de santé et de fonctionnement du réseau
- Nommer le Directeur Général après avis du Directeur Général CCMSA

Le Conseil d'Administration est composé de 40 administrateurs. Il a pour mission d'administrer la Caisse, de définir sa politique : organisation politique, projets pour le mandat et animation du territoire. Au cours des 5 dernières années, plus de 100 actions ont été menées dans les territoires. C'est très important pour faire reconnaître la MSA, valoriser son rôle, au-delà de sa fonction de gestion des cotisations. Des chartes famille, des chartes aînés ont été faites dans chaque département. Il est très important de faire connaître ces actions et de les présenter lors de réunions ou d'interventions extérieures, notamment dans les lycées agricoles ou autres structures.

Une des missions du Conseil d'Administration est de décliner les politiques publiques et institutionnelles en matière d'Action Sanitaire et Sociale, de prévention, de santé et de fonctionnement du réseau. Les politiques publiques nous donnent des directions mais nous laissent des latitudes. C'est donc au Conseil d'Administration, avec l'appui de ses commissions, de les orienter, de les adapter aux besoins de nos ressortissants, au monde agricole, aux salariés agricoles.

Par ailleurs, à la différence des autres régimes de protection sociale, le Conseil d'Administration de la MSA a la responsabilité de nommer le Directeur Général, après avis du Directeur Général de la CCMSA.

Nous avons aussi la responsabilité de veiller à la bonne application de la législation sociale. On peut conclure divers partenariats et conventions, notamment avec des structures du secteur agricole, en intervenant lors de congrès ou événements. Nous votons le budget et définissons le mode de fonctionnement de la Caisse. Comme je l'ai déjà souligné, c'est une des spécificités de la MSA qui me tient particulièrement à cœur : nous avons un rôle dans l'ensemble de ces domaines, avec une vision transversale grâce au guichet unique. Nous accompagnons nos ressortissants tout au long de leur vie et sur tous les domaines. Le domaine Cotisations n'est pas forcément le plus plaisant mais il y a le domaine famille, le domaine emploi, le domaine santé, ce qui nous permet d'avoir une vision globale.

Puis **Frédéric BRANCE** présente le travail des commissions du Conseil d'Administration : CPSS, CPSNS, CASS, CRA, ...

Il précise que le **Conseil d'Administration** peut déléguer une partie de ses prérogatives au **Bureau** composé des 4 Vice-Présidents et des Présidents des Comités Départementaux qui vont, dans chaque département, impulser les politiques décidées par le Conseil d'Administration.

Il se fait aider de plusieurs Comités ou Commissions prévus par les textes. Les comités agissent avec des avis, des propositions ou décisions à faire valider par le Conseil d'Administration. Les commissions ont, quant à elles, une délégation totale, leurs décisions ne passent pas par le C.A.

Le travail au sein des CPSS et CPSNS

Ils interviennent sur les questions de protection sociale intéressant, pour le CPSS, les salariés et employeurs et, pour le CPSNS, les non salariés.

Dans leurs domaines respectifs, ils peuvent être consultés sur les :

- mesures à prendre pour l'application des textes législatifs et réglementaires ;
- objectifs assignés à la caisse pour recouvrer les cotisations et servir les prestations ainsi que les moyens à mettre en œuvre et les dispositions à prendre à cet effet ;
- orientations générales des budgets ;
- projets de statuts et de règlement intérieur.

Les **Comités de Protection des Salariés (CPSS)** et **Comités de Protection des Non Salariés (CPSNS)** interviennent, selon leur champs respectif, dans différents domaines : pour respecter l'application des textes, déterminer des objectifs en matière de recouvrement de cotisations, d'orientation générale sur les budgets et des projets de statuts et de règlement intérieur.

Il est important de relever que les membres du Conseil d'Administration disposent d'une grande latitude dans l'exercice de leurs missions. En fait, les Comités proposent au Conseil d'Administration qui va approuver les décisions, notamment concernant les subventions sur la partie prévention des risques professionnels.

Le travail du CASS

- Propose au Conseil d'Administration une politique d'Action Sanitaire et Sociale qui réponde aux besoins des assurés et dont découlera notamment le règlement des prestations extra-légales
- Formule des avis sur les orientations et le budget ASS
- Instruit les demandes de subventions (ex : associations), attribue des prêts (ex : habitat) et des aides (ex : heures d'aide ménagère) à caractère individuel et collectif

Des secours sont ainsi apportés aux adhérents, nécessitant une analyse objective et bienveillante des situations.

Le **Comité d'Action Sanitaire et Sociale (CASS)** propose au Conseil d'Administration de répondre aux besoins des assurés par la détermination d'un règlement intérieur de prestations extra-légales. C'est très important car chaque année, plus de 900 millions d'euros sont dépensés dans le cadre de ces politiques, dont environ 7 millions dédiés aux actions sanitaires et sociales : 2 millions pour la prise en charge de cotisations et 5 millions pour les prestations d'action sanitaire et sociale. Les actions se déclinent selon 2 axes : d'une part les missions nationales et, d'autre part, les missions territoriales pour lesquelles le Conseil d'Administration définit les politiques spécifiques, notamment l'attribution des prestations extra-légales aux adhérents (environ 3 millions d'euros sur ce poste). Le CASS formule des avis sur les orientations et le budget ASS. Une fois qu'il a déterminé les règles et les prestations extra-légales, il va décider d'attribuer ou non les demandes instruites par les services : par exemple des subventions à des associations, des prêts en matière d'habitat ou des aides individuelles ou collectives. Il apporte aussi des secours aux adhérents ce qui nécessite une analyse à la fois objective et bienveillante des situations car il essaie de répondre au mieux à chaque situation individuelle, chaque dossier étant unique. Le CASS joue ainsi un rôle essentiel dans les travaux du Conseil d'Administration.

Le travail des Commissions

La Commission de Recours Amiable (CRA)

Elle décide des suites à donner aux réclamations des assurés portant sur l'application de la protection sociale agricole : cotisations, prestations et prestations accidents du travail.

Sur délégation du conseil, elle traite des demandes de remises de pénalités ou majorations de retard, de réduction de créance en cas de situation précaire du débiteur, d'admissions en non-valeur de créances et des échéanciers de paiement.

La procédure gracieuse devant la CRA constitue une étape préalable indispensable avant tout recours devant les tribunaux.

Le Conseil d'Administration peut déléguer une partie de ses attributions à différentes commissions qui, pour certaines, sont prévues par les textes, c'est notamment le cas de la **Commission de Recours Amiable (CRA)**. Cette commission, très importante, examine les réclamations des usagers, avec un réel pouvoir des représentants du Conseil d'Administration la composant. Elle porte sur l'application des règles de protection sociale agricole sur les cotisations, les prestations et prestations accidents du travail. Elle a vraiment une délégation du Conseil car elle statue. Elle traite des demandes de remise de pénalités ou majorations de retard, de réductions de créances. Elle peut prononcer une annulation totale ou partielle des créances qui lui sont présentées, notamment en cas de situation précaire du débiteur. Elle traite également des admissions en non valeur de créances et peut statuer sur des échéanciers de paiement. Cette commission constitue une étape préalable et indispensable avant tout recours devant les tribunaux. On dit qu'elle est amiable, mais l'adhérent est obligé de saisir la CRA quand il veut contester une décision de la MSA. C'est d'ailleurs indiqué sur toutes nos décisions : lorsque la MSA notifie une décision à un adhérent, elle indique les voies de recours. Pour être totalement transparent avec vous, la commission ne fait pas totalement ce qu'elle veut car elle est très cadrée par des textes et par le contrôle de la MNC (Mission Nationale de Contrôle et d'audit) qui est notre autorité de tutelle. Les services de l'Etat contrôlent que les décisions des caisses se font conformément à la réglementation.

Le travail des Commissions

La Commission des Marchés

Pour garantir la transparence des achats effectués par la MSA pour son fonctionnement, cette commission choisit les prestataires lorsque les opérations dépassent un certain montant.

Elle respecte les principes de mise en concurrence des entreprises, d'égalité de traitement entre les candidats et de bonne gestion des deniers publics.

La **Commission des Marchés** est également une commission très importante. Elle garantit que le Directeur et ses services ne font pas n'importe quoi en matière d'attribution de marchés. Elle garantit la transparence des marges des marchés publics que peut passer la Caisse. Quand les marchés publics dépassent un certain seuil (140 000 euros), la commission des marchés doit se prononcer et choisir les prestataires avec des grands principes à respecter, de mise en concurrence des entreprises, d'égalité de traitement entre les candidats et de bonne gestion des deniers publics. En dessous de ces montants, nous avons des procédures adaptées et souvent nous ne passons pas de marchés puisqu'on a une centrale d'achat, l'UGAP, qui a répondu à un marché national nous permettant de faire des achats (véhicules par exemple) sur des prix qui sont déjà entendus au plan national.

Il est important de savoir que nous travaillons dans un environnement où existent des contrepouvoirs. Nous avons également, au sein de notre assemblée générale, des représentants du personnel élus par le personnel de la Caisse qui encadrent eux aussi le travail de la Direction de la Caisse. Je pense aux élus du CSE et nos délégués syndicaux qui ont conclu régulièrement des accords sur les conditions de travail.

Le travail des Commissions

La Commission Vie Mutualiste

Elle traite des questions relatives à :

- l'échelon local : son organisation, son plan d'action mutualiste,
- la formation des élus,
- le fonctionnement des instances.

Je voulais terminer par une commission facultative mais très importante à laquelle nous sommes tous très attachés, la **Commission de la Vie Mutualiste**. Notre administratrice, Madame TRILLON, avait la responsabilité de cette commission qui a réalisé un gros travail pendant la dernière mandature. Cette commission traite des questions relatives au fonctionnement des instances, tout ce qui concerne la formation des élus et les échelons locaux : leur organisation et les actions menées sur le terrain. D'ailleurs, la vidéo que vous avez visionnée sur l'action des délégués illustre fréquemment des actions portées par cette commission.

Christian GOUY précise que cette commission porte également une attention particulière à la communication. Elle est le lien avec le territoire, le réseau, les délégués. Bien que son budget ne soit pas très élevé, elle représente une véritable vitrine de la MSA dans les territoires, permettant la mise en œuvre d'actions très diverses et variées. Il remercie Maryse TRILLON d'avoir assuré la présidence pendant les 5 années écoulées.

Claude ROCHE ajoute que les services de l'Action Sociale et de la Prévention jouent également un rôle essentiel. Ils sont à l'initiative de nombreuses actions sur le territoire et il est important qu'ils communiquent sur ces actions auprès des délégués.

Christian GOUY souligne que, dans le cadre de certaines formations ou interventions menées sur le territoire, la Commission Vie Mutualiste va solliciter différents services tels que le service Santé Sécurité au Travail -relevant des CPSS, CPSNS- ou encore l'action sociale et les travailleurs sociaux MSA. Il les remercie pour leur travail en particulier lors de la crise liée à la FCO l'année dernière, où ils ont fait un travail remarquable en étant très réactifs et en intervenant auprès des éleveurs.

Chaque commission a ses propres missions mais leurs actions peuvent parfois se croiser et se compléter, notamment à travers la Vie Mutualiste.

Échanges avec la salle

Intervention de Didier AUBERT – Collège 2 – Canton de CLERMONT FERRAND 2 (63)

Concernant la Commission de Recours Amiable, je voulais juste citer le médiateur qui est important.

Christian GOUY :

Effectivement, en cas de litige ou de désaccord avec la MSA, l'assuré peut faire un courrier à la Commission de Recours Amiable pour demander que son dossier soit réétudié. C'est aussi un préambule pour faire appel au médiateur de la MSA national qui peut être sollicité en cas de litige ou problème. Que ce soit par le biais du médiateur ou de la Commission de Recours Amiable, une solution est souvent trouvée.

Intervention de Jean GARDES - Collège 2 - Canton de MEZENC (43)

Je suis un peu frustré dans la clé de répartition des administrateurs. Par définition, le poste de Président est désigné au collège des Non-Salariés. Les salariés sont toujours le strapontin du fonctionnement des MSA de France. Je sais qu'il y a eu quelques exceptions. En région Auvergne, nous avons un représentant des familles, Joseph GUIMET qui a été Président dans le département de l'Allier. Moi-même j'ai été représentant des familles UDAF au 2^{ème} collège. Je suis un peu frustré parce que, par définition, le poste de Président revient au collège des Non-Salariés. Voilà ma frustration en tant que représentant du 2^{ème} collège depuis de nombreuses années.

Christian GOUY :

Nous avons déjà abordé cette question et le code rural encadre les choses. Par contre, le 1^{er} Vice-Président est issu du collège inverse à celui du Président. Pour ma part, je tiens à rappeler et je vous rassure, que Président/1^{er} Vice-Président est un travail d'équipe. Lorsqu'on est élu Président, on représente l'ensemble des collèges. En ce qui me concerne, je m'efforce de n'oublier aucune composante, qu'il s'agisse du collège 1, 2 ou 3, dans l'exercice de mon mandat.

Intervention de Didier LANDRY – Collège 2 - Canton d'ISSOIRE (63)

Quand on observe le rapport cotisations/prestations, il y a 1 € de cotisations pour 2.26 € de prestations. D'où viennent les 1.26 € restants. Est-ce des subventions ?

Christian GOUY :

Ils proviennent de la compensation démographique et de certaines taxes qui sont affectées pour pallier la baisse de la population agricole depuis plusieurs dizaines d'années.

Frédéric BRANCE:

Au niveau national, les dépenses liées aux Non-Salariés s'élèvent à environ 16 milliards d'euros toutes prestations confondues. En ce qui concerne les recettes, 20 % proviennent directement des cotisations. Les 80 % restants se décomposent principalement en deux sources :

- Une grosse moitié correspond à la compensation démographique inter régimes. Concrètement, le régime général transfère des fonds à la MSA afin de compenser le déséquilibre démographique lié à la baisse du nombre d'exploitants agricoles ces dernières années, notamment pour la retraite. En effet, de nombreux exploitants sont partis à la retraite et ont été remplacés par un nombre beaucoup plus faible d'agriculteurs ce qui dégrade le ratio permettant au régime par répartition de fonctionner.
- Le reste provient des impôts et taxes affectés par l'Etat pour lui permettre de fonctionner.

En résumé, la différence globale, soit environ 1,26 €, correspond à des transferts d'argent provenant d'autres régimes de sécurité sociale et de l'Etat.

Christian GOUY :

Je voudrais simplement souligner que, malgré la diminution du nombre d'agriculteurs, la production s'est maintenue. Cela a permis de conserver des outils agroalimentaires dynamiques sur nos territoires, soutenus par de grands groupes du secteur et ainsi de préserver l'emploi.

La question de la compensation démographique peut parfois susciter des interrogations mais il est important de rappeler que l'agriculture continue d'occuper une place essentielle dans nos territoires.

Intervention d'Isabelle GUITTARD – Collège 1 – canton du Sancy (63)

J'ai eu quelques remontées au niveau du service de remplacement. Serait-il possible que la MSA puisse travailler en partenariat avec le service de remplacement ? En effet, il y a beaucoup de problèmes de remplacement, surtout en maternité, les personnes ont du mal à trouver des personnes correctement formées. Souvent, elles vont trouver des services de remplacement, la personne va travailler une journée et ne reviendra pas, elle se met en arrêt maladie. Sachant qu'en congé maternité ou paternité, cela représente 10 semaines. En 20 ans, le service de remplacement a malheureusement régressé. Il y a 20 ans, on arrivait à trouver un agent pour se faire remplacer en maternité, maintenant ce n'est plus possible. Beaucoup de personnes ne peuvent pas partir en congés car elles n'ont pas de service de remplacement. Il faudrait qu'on essaie, nous MSA, de trouver des solutions, d'autant plus qu'il y a du travail, ça crée de l'embauche. Il y a un réel problème. Quand on parle de bien-être au travail, il faut aller plus loin.

On peut ajouter, qu'en plus du service de remplacement, il y a AGRI EMPLOI qui a des salariés.

Christian GOUY :

C'est une problématique qui a été soulevée, me semble-t-il, lors des 12 réunions que nous avons organisées sur les territoires en février/mars.

Service de Remplacement France et la Caisse Centrale de MSA entretiennent des relations très étroites. De même, la MSA Auvergne collabore avec les 4 services de remplacement de la région Auvergne.

En avril, nous les avons invités afin de les rencontrer et leur faire part de ces remontées. Nous avons également mis en place des conventions avec eux. Lorsqu'un agriculteur est confronté à une maladie ou à un accident, un dispositif permet de prendre en charge un certain nombre de jours de remplacement. Cela inclut aussi tout le dossier congés maternité paternité.

Le recrutement de salariés pour assurer des remplacements est très compliqué, d'autant plus dans le contexte actuel. Nous avons partagé cette difficulté avec eux. On pourrait penser que certains départements rencontrent plus de difficultés que d'autres laissant supposer un problème de gestion locale, mais la réalité est que tous les départements sont confrontés à la même problématique. Ce sujet a d'ailleurs été abordé récemment lors de la réunion des Présidents de Caisse à Paris car c'est vraiment une problématique nationale.

Toutefois, il faut aussi reconnaître qu'il s'agit d'un problème de société : les besoins de remplacement couvrent souvent les 7 jours de la semaine, y compris les week ends, avec parfois des remplacements fractionnés en plusieurs interventions. En tant que producteur laitier et utilisateur du service de remplacement, je suis bien conscient des contraintes : demander à un remplaçant de commencer à 6 h du matin et revenir à 17 h n'a rien d'évident. Les services de remplacement doivent en plus faire face à une forte concurrence avec d'autres métiers pour le recrutement.

Il est également nécessaire de renforcer le lien avec les lycées agricoles afin que ce service devienne un passage pour les jeunes. Tous les salariés passés par le service de remplacement disent que c'est une expérience très enrichissante qui va modifier leur approche de l'installation.

Concernant les congés maternité et paternité, nous formulons régulièrement des demandes. Un travail va être engagé au niveau national, avec de nombreuses remontées, notamment sur le congé paternité afin de le simplifier. Toutefois, ce sont les lois qui encadrent ces dispositifs. Il sera donc nécessaire de solliciter nos députés et nos sénateurs, surtout dans ce contexte un peu instable, pour faire évoluer la législation et adapter réellement le congé paternité à la situation des agriculteurs indépendants.

C'est une problématique que nous avons bien à l'esprit concernant les services de remplacement. Là encore, si sur les territoires certains ont des idées ou des initiatives permettant de faciliter le recrutement, il ne faut pas hésiter à les partager, afin que nous puissions intervenir et « mettre un peu d'huile dans les rouages » si nécessaire. Nous allons continuer à travailler ensemble mais, pour le moment, je n'ai pas malheureusement pas de réponse concrète.

Isabelle GUITTARD

Concernant les différentes aides extra légales mises en place par la MSA, je faisais partie, il y a quelques années, des commissions sociales et on avait eu notamment une demande sur les frais d'obsèques. Est-ce que vous envisagez de mettre en place une aide aux frais d'obsèques pour les personnes qui ont peu de moyens ?

Christian GOUY :

On le fait de manière très exceptionnelle mais il n'existe pas de règle précise car c'est compliqué. De plus en plus, il existe des assurances décès ou autres dispositifs. Ponctuellement, le service social et le CASS Restreint étudient des dossiers et peuvent accorder une participation mais cela ne représente jamais une prise en charge intégrale. La principale difficulté est la priorisation : certaines aides sont-elles plus prioritaires que d'autres ? L'enjeu est de parvenir à tout faire entrer dans le budget. Il arrive que, ponctuellement, nous y parvenions. Dans les situations délicates, le travailleur social rencontre directement les personnes concernées, les enfants ou autres, et c'est par ce canal que les décisions passent.

Intervention d'un délégué sur la prévention

J'ai entendu parler, il y a quelques temps, qu'un camion équipé d'un scanner était arrivé à Saint-Sauves ou à Tauves. J'aimerais savoir qui a eu l'initiative et qui finance cette action formidable.

Frédéric BRANCE :

Il s'agit d'un camion destiné à réaliser des dépistages, une initiative émanant souvent de partenaires. Ce n'est pas la MSA qui décide de la mise en circulation d'un véhicule pour effectuer des dépistages. Les projets sont généralement portés par des partenaires : collectivités territoriales, professionnels de santé organisés autour des CPTS. La MSA est souvent partenaire en cofinçant ce type de dispositif et, surtout, en en assurant la promotion afin que ses adhérents puissent bénéficier des dépistages.

La première partie des échanges avec la salle étant terminée, Frédéric BRANCE propose aux deux départements de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme d'aller à leur tour voter et se faire prendre en photo.

Une nouvelle présentation du Conseil d'Administration et des commissions est faite aux départements de l'Allier et du Cantal de retour, suivie à nouveau des échanges avec la salle.

Intervention de Christelle BONNEFOIS, agricultrice en Haute-Loire, déléguée suppléante MSA et administratrice à GAEC ET SOCIETES

Nous venons d'avoir le congrès national au Puy-en-Velay. Le thème était les relations humaines et nous souhaitons mettre en place un accompagnement relationnel pour les nouveaux arrivants, pour ceux qui s'installent en société, et également, pourquoi pas, sur les sortants pour l'installation en transmission. On souhaiterait que la MSA soit partenaire de nos échanges.

Frédéric BRANCE :

Nous sommes déjà partenaires de GAEC et SOCIETES et la MSA est d'ailleurs intervenue lors de ce congrès. Il était impensable de ne pas être présents à un congrès qui se déroulait en Haute-Loire au Puy-en-Velay. Madame TROUCELLIER est intervenue, Madame HUGON était également présente ainsi que les équipes de la MSA pour présenter nos actions. Le sujet porté par GAEC ET SOCIETES est un sujet traité également par nos équipes de prévention. Nous proposons notamment une formation intitulée « manager par le travail réel » qui s'inscrit pleinement dans cette démarche. La MSA sera évidemment partenaire et nous pourrions éventuellement subventionner, sous réserve de l'approbation des comités dont je viens de vous parler. Vous avez en tout cas un engagement de principe de notre part.

Intervention d'un délégué du canton de MAURS (15)

Nous sommes des hommes de terrain, près de tous les administrés. Est-ce que les salariés, par exemple du cantal sud, sont informés des nouveaux élus ?

Frédéric BRANCE:

Nous avons déjà communiqué en interne sur les élections. Les délégués ont eu accès aux résultats pour ceux que cela intéressait. Nous attendions également l'assemblée générale pour vous prendre en photo et diffuser l'information plus largement.

De nombreuses actions ont été entreprises autour de la vie mutualiste et nous souhaitons renforcer encore les interactions entre les élus et les salariés. Il est important que les salariés de la MSA vous connaissent mais également que vous connaissiez mieux les salariés de la MSA. De manière générale, il est essentiel que vous disposiez de canaux pour nous faire remonter vos informations ou préoccupations. C'est pourquoi, dans vos tote-bag, vous trouverez les coordonnées de contacts pour nous transmettre tout type de sujets.

Il serait peut-être bon de faire une rencontre entre les délégués du cantal et certains salariés.

Frédéric BRANCE:

Oui, pourquoi pas ? Mais cela reste difficile à organiser car nous couvrons 4 départements. Il faudrait un jour organiser une assemblée générale qui réunirait également l'ensemble des salariés de la MSA : c'est l'un de mes objectifs.

En tout cas, vous êtes vraiment en phase avec la vision du Président et la mienne sur la nécessité d'associer étroitement les délégués de terrain et les salariés à l'action de la Caisse.

Intervention de Pierre DESGOUTTE - Collège 3 - canton de Saint Pourçain (03)

Je fais partie du réseau « Sentinelles ». Je pense, avec l'actualité et ce qu'il risque d'arriver dans les prochaines semaines car des secteurs agricoles sont déjà très touchés et vont l'être encore plus, notamment au niveau des céréales, qu'il faudrait relancer un peu le réseau « Sentinelles ». On est tous des paysans, des agriculteurs mais chacun avec nos spécificités, et malheureusement avec les crises, un coup c'est l'élevage, un coup c'est les céréales, la viticulture, et en ce moment c'est assez général, il serait bien de relancer le réseau « Sentinelles », voire reformer et faire un état des lieux de ce qui a pu se passer depuis 3 ans.

Frédéric BRANCE:

Concernant le réseau « Sentinelles », 150 personnes environ ont été formées sur la région Auvergne. Nous avons relancé des actions de formation en 2024 et nous les poursuivons en 2025. L'objectif est de former des personnes issues du Crédit Agricole, des Chambres d'Agriculture, et plus largement tous ceux qui ont des liens avec le monde agricole.

En ce qui concerne les événements que vous décrivez et la nécessité d'anticiper les difficultés de l'Allier dans les semaines à venir, nous avons déjà, avec Audrey COLOMB, Directrice Adjointe, pris contact avec la DDT pour identifier les communes les plus touchées par l'épisode d'orages de ces derniers jours. Comme nous l'avons fait lors de l'épisode de grêle qui a récemment frappé le Puy-de-Dôme, nous allons appeler tous les exploitants concernés pour voir comment nous pouvons les aider : que ce soit par un examen de leurs droits aux prestations, par des propositions d'échelonnement de leurs créances, par un éventuel accompagnement pour une prise en charge

partielle de cotisations et, si nécessaire en cas de difficultés sociales ou psychologiques, par un accompagnement de notre service social, ou une orientation vers AGRI ECOUTE.

Pierre DESGOUTTE

Oui, par rapport à l'épisode tempête grêle qu'il y a eu sur le secteur de Saint Pourçain, mais je parle plus généralement de la conjoncture actuelle.

Frédéric BRANCE:

L'an dernier, lors de la crise FCO, tous les éleveurs ovins potentiellement touchés ont été identifiés et contactés par téléphone avec plus de 1 500 appels passés. On ne se contente pas d'attendre que les personnes nous signalent une difficulté, on anticipe leurs besoins en les contactant directement via un courrier personnalisé et un appel téléphonique. Une ligne téléphonique du service social dédiée, distincte de la plateforme téléphonique classique gérée par la Caisse d'Aurillac, est mise à leur disposition.

Chaque département organise une réunion annuelle pour animer le réseau des Sentinelles. L'objectif est à la fois de recruter de nouveaux membres mais aussi d'animer le réseau des anciens.

Intervention de Bruno VIF, retraité agricole - Collège 1 - canton de Souvigny (03)

Au début de votre intervention, vous avez évoqué une commission qui statuait pour aider des personnes ayant eu des accidents de la vie. Je suis aussi administrateur de ma caisse locale de Crédit Agricole Moulins Val d'Allier, je connais bien le réseau « Passerelles », est ce que vous travaillez en lien avec ce réseau ?

Concernant les retraites agricoles, je suis responsable de l'association départementale des retraités agricoles de l'Allier. On a 850 adhérents, on signe beaucoup de conventions et on travaille déjà avec vos services. On signe des conventions dans le département, au niveau local, au niveau national des retraités agricoles de France, on travaille plus sur des rencontres avec les parlementaires pour faire évoluer le montant de la retraite et notamment la loi Chassaigne 2 où il y a eu beaucoup d'écroulements pour les 85 % du SMIC et on travaille actuellement sur la future loi qui va peut-être être présentée à l'automne. J'ai eu l'occasion de faire des réunions cantonales avec les retraités et il ressort toujours, plus ou moins, un manque de clarté de votre part sur le détail du montant de la retraite. D'un mois à l'autre, ça varie, il y a des retenues, et les retraités qui pour la plupart n'ont pas accès à Internet, sont un peu perdus. Est-ce qu'il ne pourrait pas y avoir une meilleure clarté de votre part ? Je sais que ce n'est pas facile, il y a beaucoup de retraités, envoyer des courriers cela a un coût pour vous on en est conscients, mais peut être en travaillant ensemble on pourrait améliorer cette petite faille.

Christian GOUY:

Le sujet des retraites est un sujet très complexe avec des réformes successives depuis quelques années. Une nouvelle réforme, dite des « 25 meilleures années » est en cours d'élaboration et certains éléments sont encore attendus pour sa mise en œuvre. Il faut peut-être que vous soyez le relais en matière de communication même si nous en faisons une partie. Cela nécessite de travailler ensemble. Notre directrice adjointe, Audrey COLOMB, en charge des retraites, peut apporter des éléments. Pour une meilleure clarté, chacun doit être le relais de l'information que nous vous transmettons auprès de vos groupes respectifs.

Nous pouvons communiquer via la presse spécialisée, les associations et autres canaux collectifs car il est difficile de faire un courrier individuel, chaque situation étant différente. Il faut que nous diffusions les informations et écoutions les remontées pour éventuellement modifier les choses, dans la limite de ce que la loi et le code rural permettent.

J'ai été contacté par quelques retraités de mon département et une rencontre est prévue en juillet.

Frédéric BRANCE:

Au travers de Regard d'Aînés, journal spécialisé, nous essayons également de diffuser de l'information. Sur les retraites, des difficultés persistent concernant les retenues automatiques notamment en termes de participations forfaitaires et de franchises, qui découlent d'un mécanisme réglementaire retenant des sommes dues quand il n'y a pas de remboursement direct à l'assuré. Ce n'est pas lié à la MSA Auvergne, c'est lié au fait que le mécanisme n'est pas simple dans la réglementation. Nous restons ouverts à tout ce qui peut favoriser une meilleure communication. Si des courriers sont nécessaires pour une meilleure compréhension, nous les ferons afin que nos adhérents soient globalement satisfaits du service.

Nous ne connaissons pas le réseau « Passerelles ». Emmanuel RIOUX, notre sous-directeur en charge de l'action sanitaire et sociale, viendra vous voir pour identifier comment nous pouvons travailler avec le réseau « Passerelle ».

Christian GOUY:

Le rôle de l'Administrateur, sur son territoire, qu'il s'agisse des retraites ou d'autres sujets, est de s'emparer de ces questions et les porter auprès des services, du Conseil d'Administration, afin de trouver des réponses. Vous évoquiez précédemment les épisodes climatiques dans l'Allier : là encore, c'est aux élus et administrateurs de la MSA d'aller sur le terrain, de constater la situation et de faire remonter les problématiques. C'est ce que les agriculteurs, les salariés, attendent : que leurs problématiques, qu'elles soient climatiques ou autres, soient transmises à la MSA pour que nous puissions agir.

Intervention de Cécile GAUSSON - Collège 3 - canton de LAPALISSE (03)

Je suis Directrice du Lycée Forestier du Mayet de Montagne. J'ai appris dernièrement que la MSA n'allait plus intervenir dans mon établissement pour faire passer le SST (Sécurité Santé au Travail) que nous faisons passer à tous nos jeunes forestiers avant d'aller en travaux pratiques et je n'ai pas eu la raison.

Emmanuel RIOUX, Sous-Directeur en charge du Service SST

Un changement de la Caisse Centrale est effectivement prévu pour l'année 2026. Il a été décidé que ce ne serait plus une priorité car cette formation peut être prise en charge par un autre organisme. Aujourd'hui, elle est financée par la MSA, demain elle sera financée par un autre biais.

Cécile GAUSSON

Une dernière chose par rapport à l'Allier. Mon établissement va participer aux « bûcherons du Cœur », il va ainsi aider les communes et les particuliers touchés par les intempéries, pour évacuer plus rapidement les arbres.

Frédéric BRANCE:

Félicitations pour cette action et nous pouvons peut-être réaliser un partenariat là-dessus.

Christian GOUY:

Par rapport à la 1^{ère} question je pense que c'est OCAPAT qui va prendre le relais. Ce sont des orientations qui viennent de Paris, certaines fois on a de la latitude pour faire autrement, d'autres fois on n'en a pas, on va se renseigner sur ce sujet.

Christian GOUY remercie les délégués pour leur présence et les invite maintenant à se diriger vers le buffet.

A l'issue du dépouillement, Christian GOUY annonce les résultats du vote.

RESULTATS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1^{er} COLLEGE - 3 sièges à pourvoir par département

	Inscrits	Votants	Exprimés	Participation	Elu	Nb voix
ALLIER	61	38	38	62,30%	BOYER Philippe	22
					PERICHON François	22
					VIF Bruno	21
					GONDAT Sylvain (non élu)	16
CANTAL	56	36	36	64,29%	FLAGEL Jean-Louis	36
					ROUSSET Lucie	36
					TROUCELLIER Brigitte	36
HAUTE-LOIRE	74	28	28	37,84%	DURAND Jean-Michel	28
					GRIMAULT Monique	28
					HUGON Isabelle	28
PUY DE DOME	83	41	40	49,40%	BIONNIER Serge	40
					SIBAUD Alain	40
					THENOT Jean-Paul	40

Inscrits	Votants	Exprimés	Participation
274	143	142	52,19%

2^{ème} COLLEGE - 4 sièges à pourvoir par département

	Inscrits	Votants	Participation	Exprimé	Nb de voix obtenues		Nbre sièges	Elu
ALLIER	45	36	80,00%	34	CGT	6	1	FENOUILLET Séverine
					CFE-CGC	9	1	VERNEZY-MYOUNX Véronique
					CFDT	14	2	VILLEDEY Xavier
					FO	5	0	VITOUX Cécile
CANTAL	45	44	97,78%	44	CFE-CGC	16	1	PEYRONNET André
					CFDT	12	1	GIBERT Monique
					FO	16	2	PUECH Marie-Paule GIDON Michel
HAUTE- LOIRE	57	46	80,70%	46	CFE-CGC	29	3	DELORME Mikaël LEBRE Alexiane ROCHE Claude
					CFDT	17	1	VALEIX Florian
PUY DE DOME	87	77	88,51%	76	CGT	13	1	AUBERT Didier
					CFE-CGC	23	1	GOMINARD Madeleine
					CFDT	27	1	VOISSIERE Frédéric
					FO	13	1	LAKATOS Caroline

Inscrits	Votants	Participation
234	203	86,75%

Nombre d'élus	
CFE-CGC	6
CGT	2
CFDT	5
FO	3

3^{ème} COLLEGE - 2 sièges à pourvoir par département

	Inscrits	Votants	Exprimés	Participation	Elu	Nb voix
ALLIER	27	16	16	59,26%	SANDEVOIR Germain	15
					GS Paysages	
					DESGOUTTE Pierre	15
					Val Limagne Coop	
CANTAL	27	10	10	37,04%	MOUGINOT Vincent (non élu)	1
					MIALET Jean-Louis	10
					FDSEA du Cantal	
HAUTE-LOIRE	29	10	10	34,48%	VESCHAMBRE Simon	10
					GEA de la route du Puy-Mary	
					GOUY Christian	10
PUY DE DOME	36	14	14	38,89%	Groupement d'Employeur des Pins	
					RICHARD Eric	10
					FDSEA 43	
PUY DE DOME	36	14	14	38,89%	RANDANNE Richard	14
					FNSEA 63	
					CHASSARD Pascale	14
					GAEC du Bois Joli	

Inscrits	Votants	Exprimés	Participation
119	50	50	42,02%

CONSEIL D'ADMINISTRATION MANDAT 2025-2030

1^{ER} COLLEGE	
ALLIER	BOYER Philippe
	PERICHON François
	VIF Bruno
CANTAL	FLAGEL Jean-Louis
	ROUSSET Lucie
	TROUCELLIER Brigitte
HAUTE-LOIRE	DURAND Jean-Michel
	GRIMAULT Monique
	HUGON Isabelle
PUY-DE-DÔME	BIONNIER Serge
	SIBAUD Alain
	THENOT Jean-Paul

2EME COLLEGE		SYNDICAT
ALLIER	FENOUILLET Séverine	CGT
	VERNEZY-MIOUX Véronique	CFE-CGC
	VILLEDEY Xavier	CFDT
	VITOUX Cécile	CFDT
CANTAL	GIBERT Monique	CFDT
	GIDON Michel	FO
	PEYRONNET André	CFE-CGC
	PUECH Marie-Paule	FO
HAUTE-LOIRE	DELORME Mikaël	CFE-CGC
	LEBRE Alexiane	CFE-CGC
	ROCHE Claude	CFE-CGC
	VALEIX Florian	CFDT
PUY-DE-DÔME	AUBERT Didier	CGT
	GOMINARD Madeleine	CFE-CGC
	LAKATOS Caroline	FO
	VOISSIERE Frédéric	CFDT

3EME COLLEGE	
ALLIER	GS PAYSAGES - SANDEVOIR Germain
	Val' Limagne - DESGOUTTE Pierre
CANTAL	FDSEA du Cantal - MIALET Jean-Louis
	GEA de la Route du Puy Mary - VESCHAMBRE Simon
HAUTE-LOIRE	Groupeement d'employeur des Pins - GOUY Christian
	FDSEA 43 - RICHARD Eric
PUY-DE-DÔME	FNSEA 63 - RANDANNE Richard
	GAEC du Bois Joli - CHASSARD Pascale

REPRESENTANTS UDAF	
ALLIER	MORET Philippe (Non salarié)
CANTAL	BROUSSE Gérard (Salarié)
HAUTE-LOIRE	MARTIN Véronique (Salarié)
PUY-DE-DÔME	CAUTIER Christine (Non salarié)

Le **Président GOUY** clôt l'Assemblée Générale de la MSA Auvergne à 14 h 00.

Christian GOUY
Président de la séance



Frédéric BRANCE
Secrétaire

